

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

DE LA VILLE DE BEAUVAIS

DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022

FOURRIÈRE AUTOMOBILE – ALLÔ DÉPANNAGE

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Pour vous répondre, Madame CLINCKEMAILLIE, les tarifs ont été actualisés en septembre, conformément à une demande ancienne.

Ça fait 2 ans que je suis là et effectivement ça faisait 2 C.C.S.P.L. que vous en faisiez part.

On a tâché, dans le cadre de l'actualisation des tarifs cette année, pour être tout à fait clair, à se calquer aux maximas légaux définis par le décret d'application des tarifs maxima pouvant être appliqués pour l'enlèvement des véhicules et ensuite les différentes modalités de gardiennage, s'agissant des types de V.L., poids lourds, etc.

On est, sauf erreur de ma part, j'avais veillé à ça, encore une fois au maxima, pour répondre à ce que vous sollicitiez, des tarifs légaux.

Notamment, on avait évoqué le plus important, qui est celui de l'enlèvement, en le passant à 121,50 pour se calquer à ce que la police nationale fait sur le territoire depuis le décret d'application en 2019 et nous, nous étions restés, pour être tout à fait précis, à 117,50 €.

Depuis le 1^{er} septembre, je crois qu'on vous en avait notifié juste un petit peu après, le 5 ou 6 septembre, peut-être le 10 au plus, nous appliquons enfin, si je puis dire, ce tarif actualisé.

Pour ce qui est du sujet d'autorité de police, c'est en cours auprès de la Préfecture puisqu'on en avait déjà parlé l'année dernière.

La mise en place du logiciel S.I. Fourrières nous cause quelques difficultés fonctionnelles.

Je pense que Monsieur COUET, avec qui vous avez des contacts directs au quotidien, en avait fait part.

La déclaration préfectorale sera néanmoins faite pour que ce soit officiellement acté puisque, de toute façon, c'est naturellement évident que nous le sommes en pratique, pas dans le texte mais en pratique puisque nous émettons les ordres d'enlèvement des véhicules.

Mais effectivement, pour se calquer au droit et être tout à fait précis dans la démarche qui est la contractualisation qui nous unit, c'est bien en cours et on fera cette modification.

Mme Karine LEMBERT :

Il faut savoir que le S.I. Fourrières évolue, il n'est pas encore à 100 % et il nous rajoute des choses à chaque fois.

La D.D.T. qui s'occupe du S.I. Fourrières, c'est pareil, il est arrivé là, ils ne connaissent pas non plus, donc il faut le temps que tout le monde se...

M. Lionel CHISS :

Pour les membres de la commission, le S.I. Fourrières c'est le système d'information, c'est le logiciel national de gestion des fourrières.

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Le logiciel national qui a été mis en place il y a un an en expérimentation, qui est en cours de déploiement, comme vous le disiez, qui effectivement est actualisé presque tous les mois, tous les 2 mois, n'exagérons rien, sur les prérogatives qui nous sont déléguées, qui vont de plus en plus vite. L'idée, à terme, normalement c'était sous 3 ans, là on est partis pour moins d'un an du coup, vu que ça s'accélère, c'est que les collectivités aient la pleine charge par ce logiciel, en lien direct avec leur délégataire, ou leur régie le cas échéant, des procédures d'enlèvement, des encaissements et des liquidations de l'ensemble des prestations financières afférentes, mais de manière pleinement autonome.

L'idée était aussi de pouvoir distinguer, qu'on soit en compétence gendarmerie ou police nationale, ce qui est effectué par ces forces étatiques et ce qui est effectué par les forces municipales.

Je rappelle que jusqu'à présent, en tout cas jusqu'à peu, on avait aussi la charge financière et du suivi des fourrières police nationale qui nous coûtait une somme, je ne rentrerai pas dans le détail, mais assez importante chaque année puisqu'on n'arrivait pas à récupérer, dans le cadre des fourrières police nationale, nos dus et que ça impactait aussi lourdement le délégataire.

Maintenant, chacun est responsable de ses enlèvements, d'autant plus que pour la Ville, on procède à beaucoup plus enlèvements que la police nationale.

Mme Karine LEMBERT :

À ce sujet-là, ça fait un an et demi que la D.D.T., que la Préfecture ne nous paie pas, tout ce qui est enlèvement police nationale.

On envoie nos factures mais ils n'ont pas le budget.

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

La Ville vous paie.

Mme Karine LEMBERT :

La Ville paie leurs enlèvements, mais la police nationale...

M. Lionel CHISS :

Nous n'y pouvons rien mais nous pouvons faire passer le message.

Mme Karine LEMBERT :

Il n'y a pas de budget donc on n'est pas payés depuis un an et demi, sur tous les enlèvements de fourrière de la police nationale.

M. Lionel CHISS :

On aura peut-être l'occasion de voir la Préfète demain, on peut lui glisser un petit mot.

Est-ce que, du coup, on fait un petit point sur le fonctionnement de la délégation qui était proposée ?

(hors micro)

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

On peut venir si besoin.

Parce qu'effectivement, il y a cette modalité, pour que tout le monde l'ait en tête.

Quand Allô Dépannage procède sur ordination de la police municipale à des enlèvements, les propriétaires de véhicule qui ne sont pas identifiés, en tout cas ne viennent pas rechercher leur véhicule, cette charge financière revient à la collectivité.

En fait, nous prenons à charge 400 véhicules à peu près, je n'ai pas le chiffre exact en tête, mais globalement, la moitié des enlèvements annuels sont effectués par la collectivité.

On était un petit peu en deçà des 1 000, des 950, en 2021, j'expliquerai pourquoi après, on était aux alentours de 800 véhicules enlevés à l'année, avec une légère fluctuation.

Et pour moitié, effectivement, nous ne retrouvons pas le propriétaire, en tout cas le propriétaire n'est pas identifié, le véhicule est détruit au terme d'une procédure et la charge est amenée à la collectivité.

Cependant, charge à la collectivité de se retourner après contre le propriétaire identifié, ce qui est une tâche assez complexe parfois puisque c'est toute une procédure, certaines datent de plus de 4 ou 5 ans engagées, je le dis sous le couvert du services des finances, et on n'arrive toujours pas à se retourner contre le propriétaire.

Quid à chaque fois des procédures de non déclaration de cession par les propriétaires ?

Ils l'ont enregistré sur l'Antai et le nouveau propriétaire ne l'avait pas fait, puis entre-temps il a revendu la voiture, puis entre-temps il y a eu ceci, cela, et effectivement ça prend un temps assez conséquent.

Pour être tout à fait transparent et clair, la plupart du temps, on prend à charge et on a beaucoup de mal à récupérer notre avance.

Une légère baisse en 2021, qui n'est pas extraordinaire pour autant, qui est due à une baisse des manifestations aussi en 2021.

Légère baisse, puisqu'on ne va pas rejeter tout sur le dos de la Covid, mais néanmoins il y a quelques grandes animations qui n'avait pas été réalisées en cours d'année 2021.

C'est vrai que pour partie aussi, les enlèvements sont effectués lors des arrêtés municipaux pour les manifestations où on enlève une vingtaine, 20, 25, 30 véhicules.

Les événements ont été un peu modifiés en 2021, on a dû retrouver normalement un flux un peu plus constant sur ce point-là pour 2022 par rapport à l'année 2019, puisque 2020 avait été impacté ; 2021, dans une moindre mesure ; 2022, normalement on retrouve un fonctionnement, ou en tout cas des habitudes qu'on pouvait avoir en 2019.

Sinon, sur ce qui est du contraventionnel, qui est pour aussi moitié stationnement gênant, très gênant, voire dangereux comme vous le disiez, on n'a, je crois, pas eu de baisse significative, si ce n'est sur le nombre de verbalisations qu'on peut effectuer à l'année.

On l'a eu légèrement parce que l'activité a peut-être légèrement évolué sur le contraventionnel ou parce qu'on n'a pas aussi su, comme en 2018, si mes souvenirs sont bons, enlever aussi efficacement les véhicules parce que parfois les propriétaires viennent les rechercher tout de suite, donc on ne fait que verbaliser, la procédure d'enlèvement n'est pas actée ou est avortée en cours de route quand le chauffeur en est déplacement vers le lieu de destination.

Sur ce point-là, on n'a pas d'éléments majeurs.

Au contraire, on a les verbalisations au niveau du contraventionnel qui sont en hausse en 2021, eu égard à 2020, en même temps les circonstances étaient moins favorables en 2020.

Sinon, pour la fourrière d'une manière générale, je pense que le fonctionnement est satisfaisant.

On a eu quelques annulations dernièrement sur des rendez-vous qui avaient été fixés, mais je crois que la routine pluriannuelle fait que le fonctionnement est pleinement satisfaisant.

Les habitudes sont prises, que ce soit du côté du fourrieriste comme du côté des agents de police municipale avec qui le relationnel est bon.

On espère normalement pour 2022 avoir une légère hausse du nombre de véhicules enlevés, enfin on l'espère, en tout cas on doit retrouver des chiffres qui s'approchent de 2019.

On est à 150 véhicules près, je crois qu'en 2019, si vraiment mes souvenirs sont bons, on était aux alentours d'un peu plus de 900 véhicules.

Donc une légère baisse en 2021 qu'on devrait recouvrer légèrement en 2022.

M. Lionel CHISS :

Très bien, merci.

Est-ce que vous voulez apporter des commentaires sur ce qui vient d'être dit, sur le fonctionnement ?

Sinon, je donne la parole aux membres.

Mme Karine LEMBERT :

Je voulais juste faire l'aparté, mais on n'a pas entendu sa question.

Oui, on met nos factures sur Chorus, ça c'est pour la Mairie.

Pour la police nationale, c'est oui et non parce qu'il faut attendre l'accord de la D.D.T. pour déposer les factures.

Là, ça fait un an et demi qu'on n'a pas déposé nos factures sur Chorus puisqu'on n'a pas l'accord de la D.D.T.

Donc ils ne sont pas en retard puisque les factures ne sont pas déposées.

M. Lionel CHISS :

Très bien.

Des questions ?

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

C'est juste une remarque parce que le nombre de véhicules facturés à la Mairie, c'est quand même un sujet, parce que ça a doublé depuis 2019.

Il y avait 150 véhicules en 2019 et plus de 300 en 2021.

Je pense que c'est quand même un sujet sur lequel il faudrait vraiment se pencher.

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Effectivement, en plus il y a un double sujet, c'est-à-dire notre capacité à retrouver notre dépense, à faire recouvrer les frais avancés par la collectivité, ce qu'on a encore une fois énormément de mal. On espère, avec les plateformes administratives et financières qui sont en cours de déploiement en interne, pouvoir avoir quelqu'un, non pas de dédié à 100 %, fort heureusement, mais qui serait en charge pour nous, Direction et plus largement collectivité, de retrouver nos montants.

En partie, cette augmentation s'explique, je ne dirais pas pour autant à 100 %, mais par 2 éléments. D'une part, notre volonté, qui est actée depuis plusieurs années mais qui a été accentuée depuis quelques années seulement, de procéder à des enlèvements pour stationnement abusif, notamment ce qui est véhicules épaves, véhicules tampons, voitures ventouses, comme on peut les appeler différemment.

La plupart du temps, ces véhicules sont abandonnés tout simplement, ou en tout cas les propriétaires ne font absolument pas la démarche derrière d'aller les récupérer, donc on sait facilement les identifier.

Quoique, encore une fois, parce que la plupart du temps, on se retrouve avec des vraies difficultés par rapport aux enregistrements de véhicules et de cessions de véhicules sur internet.

Je ne vais pas caricaturer, mais la plupart du temps, les voitures ventouses qu'on va ramasser ici ou là, pour partie sont abandonnées ici pour pièces, et effectivement il y a une petite faille dans la déclaration de cession qui est bien connue de certains administrés pour faire qu'on ne puisse pas se retourner contre eux, ou en tout cas que les procédures soient très longues, je le dis en partie. Deuxièmement, c'est afférent, c'est ce que j'évoque sur ces difficultés d'enregistrement, depuis que toutes les procédures de cession de véhicules sont dématérialisées uniquement sur l'A.N.T.S., on a de très grandes difficultés, et là avec un large public d'administrés, à avoir des véhicules qui sont au bon nom du propriétaire.

De plus en plus. C'est-à-dire qu'effectivement, souvent l'acheteur se déclare en ligne sur l'A.N.T.S., le vendeur ne le fait pas ; ou inversement, le vendeur le fait mais l'acheteur ne le fait pas. Et derrière, celui qui n'a pas fait la démarche, le véhicule reste à son nom, bien entendu, la plupart du temps, au détriment de celui qui a cédé le véhicule et qui s'est fait, je ne vais pas dire arnaqué, mais peut-être avoir en tout cas par un acheteur peu scrupuleux.

On a cette hausse-là d'absence de recouvrement ou d'absence de prise en charge des véhicules par leur propriétaire, d'une part par une augmentation des procédures liées au stationnement abusif et pour lesquelles on nous sollicite de plus en plus en réalité, parce qu'aujourd'hui on est à plusieurs véhicules relevés chaque jour, les procédures n'aboutissent par forcément à chaque fois, mais pour des stationnements signalés abusifs sur l'ensemble du territoire et pour les difficultés qui sont liées à l'A.N.T.S.

On a aussi développé nous-mêmes notre propre, c'est purement interne à la collectivité, notre propre politique à l'égard de ces défauts de changement de cession.

À partir du moment où le vendeur d'un véhicule, même s'il ne l'a pas fait pendant les mois, s'enregistre enfin sur l'A.N.T.S., on considère qu'on se retourne maintenant contre le propriétaire, chose qui n'était pas faite jusqu'à présent. Le droit ne définit pas précisément ces éléments-là.

La jurisprudence est en train de se créer, bien entendu.

On s'est calqué sur le modèle Dunkerquois de process et donc on se retourne systématiquement contre l'acquéreur, dès lors que le vendeur a bien voulu nous entendre et s'est enregistré sur l'A.N.T.S., encore une fois même si ça a lieu 2, voire 3 ans après la cession du véhicule non enregistré.

M. Lionel CHISS :

Merci.

Yannick, oui.

M. Yannick MATURA :

Je découvre tout ça avec stupeur.

Le tarif qui est facturé au contrevenant, il est supérieur au tarif qui nous est facturé par ces Messieurs-Dames ?

Ou bien il n'y a rien pour la collectivité ?

Parce que tout ça, c'est du temps à passer.

Mme Karine LEMBERT :

Si parce que nous, on fait une facture et derrière on fait un avoir de 25 %.

Je pense qu'ils refacturent sans l'avoir.

J'espère pour vous.

Donc il y a un gain de 25 % sur le tarif.

M. Yannick MATURA :

Je me permets, ce n'est pas un gain, ça permet de couvrir un petit peu, je pense, le coût de gestion des agents qui travaillent là-dessus.

Parce qu'à un moment donné...

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Si effectivement on veut résonner purement en performance financière, on n'est pas rentable.

Dans tous les cas, on n'aura pas de rentabilité si on résonne vraiment au nombre d'E.T.P. qui sont dédiés.

Je le dis bien, c'est vrai qu'on ne s'y retrouve pas forcément sur une mission de service public, mais ce n'est pas là l'objectif de toute façon d'une mission de service public.

Après, on peut tenter de l'amortir en partie, ça peut être intéressant.

Pour tout dire, on est actuellement à 2 E.T.P. qui sont consacrés à 100 % à la gestion de la fourrière automobile, plus l'ensemble des agents de police municipale qui vont être sollicités pour aller sur place gérer les enlèvements.

Ce sont souvent les mêmes agents qui vont y aller, mais un agent ne sortant pas seul, il va se déplacer avec 2 autres qui ne sont pas du service fourrière.

Aujourd'hui, le logiciel S.I. Fourrières, on va pouvoir essayer d'être positif en partie, devrait nous délester d'une grande partie aussi des missions, en tout cas d'une simplification des procédures. D'autant plus demain avec la possibilité aussi que l'ensemble des procédures administratives qui sont envoyées au propriétaire du véhicule, courriers etc., puissent être 100 % dématérialisées et simplifiées par le logiciel.

Pour simplifier les choses, je ne vais pas dire qu'il ne s'agirait d'appuyer que sur un bouton en rentrant la plaque d'immatriculation et la fiche, mais l'objectif et ce qui est vendu par l'État, c'est presque ça.

En tout cas, une simplification majeure.

Je pense qu'on sera sur simplification raisonnable, un peu plus raisonnable en tout cas que ce qui est annoncé, mais aujourd'hui on sent déjà une fluidification dans le fonctionnement avec le S.I. Fourrières.

Ça peut effectivement nous faire espérer que demain on s'en sorte beaucoup plus facilement.

Là, on aurait peut-être une économie, ou en tout cas, je ne sais pas si on va parler de rentabilité, mais à moindre coût à cette gestion.

Effectivement, les 25 %, je les confirme.

Mme Karine LEMBERT :

C'est ça, le S.I. Fourrières simplifie toute la procédure puisqu'à terme, ce ne sera plus nous, fourriéristes, qui rentrerons les fourrières, mais la police municipale.

Sur place, elle rentre, avec leur tablette qu'ils doivent avoir normalement, toute la fourrière et ça arrive directement sur S.I. et nous on récupère.

Au bout de tant de jours, il y aura un bouton à cliquer « envoyer courrier », ça enverra directement le courrier au propriétaire.

Quand il se présentera pour récupérer son véhicule à la police municipale, il présente ses papiers, c'est pareil, ils sont d'accord, nous, en direct, on aura un bouton main levée qu'on éditera directement.

Tout est simplifié normalement une fois que tout sera mis en place.

M. Yannick MATURA :

Ça a au moins été bien vendu, on verra si ça marche.

Mme Karine LEMBERT :

À l'heure actuelle, la police nationale peut déjà envoyer les courriers directement.

La municipale peut les sortir, sauf que c'est marqué « D.D.T. » à la place de « mairie de Beauvais » vu que l'autorité est D.D.T., mais sinon il y a l'accès pour avoir le propriétaire et le coût du véhicule.

Vous n'avez plus besoin d'appeler la nationale pour avoir...

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Je précise quand même pour notre assemblée que, contrairement à la police nationale, effectivement, nous, on n'a pas encore la pleine jouissance du logiciel, on l'aura à partir de, normalement, avril, peut-être au mieux février 2023, semble-t-il, selon les dires de la D.D.T. qui ont beaucoup de difficultés avec toutes les communes de l'Oise pour mettre en œuvre le dispositif. Néanmoins, contrairement à la police nationale qui dispose gratuitement de cette dématérialisation de l'ensemble des courriers, des process administratifs, nous, ça sera payant.

C'est-à-dire que nous, on va devoir financer l'A.N.T.A.I., comme on le fait par exemple pour les forfaits post-stationnement et l'envoi des courriers et des titres de recette sur le forfait post-stationnement, on va devoir payer l'A.N.T.A.I. pour le faire.

Donc on est en train aussi de demander, on l'a demandé au Centre National, du coup au Ministère, de bien vouloir nous adresser une budgétisation de ce que cela représente pour pouvoir dématérialiser ces procédures.

On va être sur 80 centimes par process plus le prix du timbre, ça va être quelque chose comme ça, mais qui va forcément avoir un coût si on souhaite retirer cette masse de travail aux agents.

Pour ne pas dire qu'un jour, on pense, comme toujours, on va nous l'imposer de toute façon, donc on devra y aller.

Mme Karine LEMBERT :

Je voulais juste rajouter, je ne sais pas si je l'ai dit, dans l'Oise, ce n'est pas la Préfecture qui gère, c'est la D.D.T., c'est pour ça qu'on parle de D.D.T., alors que dans toute la France, ce sont les préfectures qui gèrent le S.I. Fourrières.

Mais il n'y a que dans l'Oise où c'est la D.D.T. qui gère.

À la base, ceux qu'ils ont mis là-bas, Monsieur GRESSER, tout ça, ils n'étaient pas du tout formés à ça, au début du S.I.

C'est moi, en fait, qui a expliqué comment fonctionnait...

M. Lionel CHISS :

Ça fonctionne mieux ailleurs ?

Mme Karine LEMBERT :

Je ne sais pas trop, ça peut.

M. Lionel CHISS :

Ce n'est pas parce que c'est la Préfecture ailleurs que ça fonctionne mieux, ce n'est pas une certitude.

Après, c'est nouveau, il faut mettre les choses en place, c'est long.

Est-ce qu'il y a d'autres... ?

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Je pense, en synthèse, de manière générale, vraiment sur ce qui nous unit sur l'année 2021 et la prestation de fourrière automobile, on n'a pas d'observations, côté Ville en tout cas, côté police municipale par ailleurs, qui sont spécifiques.

Ça tourne bien, on a peut-être encore eu par ci, par là, sur des sujets purement humains, des besoins d'anticiper nos demandes et les agents ne le font pas, et à l'inverse, dès que le fourrieriste ne va pas répondre tout de suite, les agents vont dire...

Mais c'est du purement humain, c'est du fonctionnel, c'est de l'organisation de service.

D'une manière générale, la prestation globale à l'année, je pense qu'elle est vraiment satisfaisante. Je ne vois pas d'observations majeures, que ce soit financier ou opérationnel, à faire ressortir.

M. Lionel CHISS :

Très bien. Vous avez des commentaires ?

Mme Karine LEMBERT :

Excusez-moi, je rebondis à chaque fois.

M. Lionel CHISS :

Si vous rebondissez à chaque fois, je ne vais pas tenir mon timing !

(rire)

Mme Karine LEMBERT :

C'est vrai que des fois, si on n'est pas dispo, je dis toujours à mes collègues de l'accueil, « on n'est pas dispo ce matin, demandez, si cet après-midi vous avez du temps, si on peut les faire l'après-midi ».

Parce que c'est vrai que c'était calé mardi, jeudi.

Mais il y a des moments où il y a des impératifs, où on ne peut pas.

J'ai dit « appelez, là vous êtes dispo, il y a 2-3 chauffeurs, appelez la police ».

M. Lionel CHISS :

Souvent c'est de la communication dans ces choses-là.

Mme Karine LEMBERT :

Après, j'avais une autre question que je n'ai pas encore posée.

M. Lionel CHISS :

Allez-y Madame.

Mme Karine LEMBERT :

Où en est la convention ?

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Pour 2023, je vous repréciserai sous moins d'une semaine les modalités.

On aura une poursuite de la mission de service public pour l'année 2023, avoir le format, c'est un format prorogation ou un format MAPA marchés publics qui sera acté.

On est en cours parce qu'effectivement on est en fin déjà, depuis 2 ans, pour la deuxième année consécutive de D.S.P. avec prorogation.

Parce que 2020 ne nous avait absolument pas permis de mettre en œuvre une continuité dans la D.S.P. ; 2021 non plus, je venais d'arriver, donc rien n'avait été engagé en ce sens.

On engageait avec les services des finances une procédure de renouvellement de la D.S.P. qui a été accélérée, qui nous amène à un milieu d'année prochaine, sur ce qui est vraiment du cas stricto sensu de la D.S.P.

A voir si on sera sur un titre de prorogation très court pour repartir sur une D.S.P. au cours d'année, auquel cas vous pourrez vous porter candidat sur l'appel d'offres, ou si on sera sur un marché public en attente d'une D.S.P. De toute façon, on aura une poursuite, quoi qu'il arrive, de la mission de service public et les obligations pour la collectivité de mettre en œuvre.

Ça, je sais revenir vers vous, pour être tout à fait précis, mercredi prochain très exactement.

Mais la mission continuera dans les mêmes modalités, mêmes conditions financières et même actualisation des tarifs, disons-le, sur l'année 2023.

Mme Karine LEMBERT :

D'accord. Parce que j'avais eu le cabinet F.C.L. qui m'avait envoyé un mail, j'ai répondu début juillet et plus de son, plus d'image.

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Le cabinet F.C.L. a été mandaté justement pour cette procédure de fin de D.S.P., pour réaliser d'une part un audit financier de nos 2 Délégations de Service Public, et donc en partie la Délégation de Service Public Fourrière Automobile, et l'étude des choix de modes de gestion pour l'avenir dans le cadre vraiment du process de fin de D.S.P.

En fait, vous avez été contactés en ce sens vraiment pour une démarche à terme de la collectivité, pour la relance de la future contractualisation qui unira pour les 5 prochaines années, si on part du format D.S.P. bien entendu ou sur un autre format, la Ville et potentiellement vos services, je ne peux pas dire les vôtres parce que du coup, il y aura un appel d'offres, mais entre les services de fourrière automobile et la collectivité.

Pour l'instant, la procédure est en cours, donc pour le 31 décembre elle ne sera pas finalisée, d'où la nécessité de faire un reporting sur 2023 de la prestation.

Encore une fois, pour les modalités, je pourrai vous le confirmer mercredi prochain parce que nous, on sera sur une organisation à ce sujet-là et d'une autre D.S.P. lundi et mardi.

Donc mercredi, je pourrai vous confirmer les choses. Mais 2023 sera, sauf s'il y a réserve majeure de votre part, une année de maintien du service public en l'état et dans les mêmes conditions administratives et financières.

M. Lionel CHISS :

Ça répond à votre question ?

Mme Karine LEMBERT :

Oui, oui.

Après, on répondra sûrement à la délégation aussi.

M. Lionel CHISS :

Bien sûr.

Mme Karine LEMBERT :

Après, on aura nos conditions aussi.

Ça ne sera pas forcément la même...

M. Fabrice TOUSVERTS :

Moi j'ai une question à vous poser, concernant la place Jean de Lignières.

Est-ce qu'il y a possibilité de trouver une solution, de manière à ce qu'on ne se retrouve pas un matin, peut-être comme demain matin, à avoir 40 voitures enlevées ?

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Sujet qui nous pénalise tout autant.

Là, on va parler en étant dans le même bateau, qui est un sujet purement de voie publique, d'espace public, difficulté avec le parking Verdun, sur toutes les manifestations qui sont récurrentes, pour lesquelles les arrêtés municipaux nous sont envoyés, je vais rentrer dans le détail parce que vous en parlez, mais nous sont envoyés 48 heures, voire 24 heures avant, ne sont pas forcément bien affichés sur l'espace public, différentes modalités qui font qu'à l'égard des administrés, c'est

compliqué parce que la visibilité des panneaux d'affichage est aussi parfois pas terrible, pardon du terme, en tout cas pas satisfaisante, et qu'on procède, de fait, pour des petites manifestations.

Je ne parle pas en termes de sécurité publique, mais je parle en termes de durée.

Pour une manifestation au monument aux morts qui va durer 30 ou 45 minutes, effectivement, on est à 40, un peu plus de 40 véhicules enlevés pour une manifestation de 40 minutes, 45 minutes, parce que défaut de prise des arrêtés, défaut d'affiche des arrêtés.

Ce qu'on avait préconisé, c'était tout simplement de mettre un grand panneau d'un mètre par un mètre à chaque entrée du parking où les Services Techniques peuvent venir afficher clairement « stationnement interdit du tant au tant », et au moins l'administré qui arrive est en capacité de lire. On l'a demandé aux Services Techniques.

M. Lionel CHISS :

C'est interne.

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

C'est vraiment purement interne.

N'oublions juste pas qu'on est dans l'obligation d'afficher les arrêtés municipaux plus de 7 jours avant parce que, si on fait le lien avec le stationnement abusif, on considère qu'un stationnement abusif est au-delà de 7 jours, donc si on affiche un arrêté municipal 48 heures avant, on peut considérer qu'un administré était légitimement garé 4 jours sur le parking et donc n'a pas pu prendre connaissance de ça.

Donc régulièrement, on a des administrés qui contestent.

Parfois, ce n'est pas fondé parce qu'on n'est quand même pas toujours dans cette situation, mais c'est vrai qu'on a une récurrence de situations sur ces parkings, encore une fois avec des proportions importantes de véhicules enlevés.

(hors micro)

Sous mon couvert, on rembourse.

M. Lionel CHISS :

On est bien d'accord.

Donc on y travaille.

Yannick.

M. Yannick MATURA :

Paulin, il n'y a pas possibilité quand c'est comme ça...

Donc on est d'accord, c'est derrière le monument aux morts, c'est ça, oui.

On n'a pas le droit de mettre des grilles avec simplement une ouverture pour que les gens puissent sortir ?

C'est interdit de faire ça ?

M. Fabrice TOUSVERTS :

Moi c'est ce que j'avais proposé.

Au moment de la manifestation, 48 heures avant, on empêche l'entrée, on autorise la sortie.

Mais chose qu'on ne fait pas.

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Chose qu'on ne fait pas et encore une fois, de toute façon, même si ça pourrait, de manière fonctionnelle, répondre aux besoins, si on a un administré qui est garé 5 jours, il est garé 5 jours.

M. Fabrice TOUSVERTS :

Oui, tout à fait.

Mme Sandra PLOMION :

Il y a quand même beaucoup de riverains qui n'ont pas de garage et qui se garent, donc leur supprimer aussi le parking 24 heures ou 48 heures avant, ça peut poser difficulté. Ils ne doivent pas être sanctionnés pour d'autres.

M. Fabrice TOUSVERTS :

(hors micro)

... de telle période à telle période, que les gens voient.

Parce qu'il y a beaucoup de gens comme nous, qui travaillons, qui ne s'occupent pas...

Quand vous avez la tête dans le guidon...

Mme Sandra PLOMION :

Le mieux, c'est le panneau d'affichage, à mon sens, quelque chose d'énorme. Mais on va finir par l'écrire nous-mêmes.

M. Fabrice TOUSVERTS :

Je n'ai pas pu le recevoir mais j'en avais prévu un aujourd'hui pour vous montrer ce qui serait bien avec le bandeau qu'on change.

M. Lionel CHISS :

Cela dit, le 8 mai, le 14 juillet et le 11 novembre, c'est tous les ans la même date.

Quand même, il faut être raisonnable, surtout pour des riverains, s'ils se sont fait avoir une fois ou deux fois...

Cela étant dit, à nous aussi de donner les moyens nécessaires pour qu'il y ait un affichage le plus clair possible pour que les gens soient informés.

M. Fabrice TOUSVERTS :

Ça ne me gêne pas de les enlever, mais de la veille pour le lendemain, d'avoir 40 voitures.

Les chauffeurs, c'est pareil, ils posent leur journée de congés...

Mme Sandra PLOMION :

Les plus grosses contestations, ce n'est pas le 11 novembre parce que ça, les gens ont l'habitude. C'est surtout quand il y a une manifestation exceptionnelle d'organisée, comme ça a été le cas avec les cyclistes.

Mme Karine LEMBERT :

Nous, on devait venir avec un panneau mais qu'on n'a pas pu aller le chercher.

J'ai pris la pub, c'est une société qui est à Saint-Crépin-Ibouvillers, qui n'est pas loin, qui a fait des grands panneaux pour la ville de Sannois, des panneaux de plus d'un mètre en jaune fluo où ils ont des systèmes pour glisser les arrêtés, glisser la date en gros.

Je vais vous laisser une pub.

Mme Sandra PLOMION :

Vous prêchez des convaincus !

(rire)

Mme Karine LEMBERT :

Leurs panneaux sont bien.
C'est une entreprise locale.

M. Lionel CHISS :

On va regarder ça.

M. Fabrice TOUSVERTS :

À un moment, il faut comprendre, demain je vous enlève votre voiture une fois, ok. 10 fois, vous allez vous dire « Fabrice, je t'aime bien mais... on mange quand au restaurant ? ».

M. Lionel CHISS :

Vous êtes force de proposition.

Mme Karine LEMBERT :

Ce n'est pas notre activité principale, la fourrière, c'est 10-12 % du chiffre d'affaires.
Avoir des gens mécontents devant nous tout le temps, « on était bien garé, ce n'est pas normal »...

M. Lionel CHISS :

Du dépannage quand même.

Mme Karine LEMBERT :

Oui.

M. Fabrice TOUSVERTS :

D'où la raison pour laquelle on est souvent en retard ou pas à l'heure.

M. Lionel CHISS :

Ce qui est différent !

(rire)

Merci beaucoup.

Je suis obligé d'enchaîner, on a toute une après-midi de réunions.

Merci pour les explications et pour la qualité du service rendu.

Merci aux services.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Excusez-moi, j'ai remarqué que vous aviez changé l'intitulé, comme je l'avais demandé l'année dernière, je vous en remercie parce que je pense que l'être humain doit commencer à apprendre à respecter le vivant.

Et respecter le vivant, ça commence tout simplement par le vocabulaire utilisé. Donc c'est important, merci.

M. Lionel CHISS :

Tout à fait, nous prenons en compte toutes les bonnes remarques, il n'y a aucun problème.

(interruption)

M. Lionel CHISS :

Bonjour Messieurs-Dames, est-ce que vous m'entendez ?

M. Laurent GOUJON :

Bonjour, je vous entends.

M. Lionel CHISS :

Tout le monde nous entend, c'est formidable.

On est désolés de ces perturbations techniques depuis le début de cette réunion, pour Monsieur GOUJON puisque c'est depuis le début.

Je pense que là, on a rétabli la situation.

Nous sommes légèrement en retard donc je vous propose de faire un rapide tour de table des personnes présentes.

Et s'il vous plaît, est-ce que vous pouvez couper vos micros pendant que quelqu'un prend la parole, on a un écho désagréable.

Merci beaucoup.

Et puis remettre vos micros quand vous reprendrez la parole.

Je vous propose de faire un rapide tour de table pour savoir qui est présent dans la salle de réunion ici à Beauvais et puis vous présenter aussi derrière l'écran.

Je suis Lionel CHISS, premier adjoint de la ville de Beauvais, Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Mme Aurélie LERVANT :

Aurélie LERVANT, responsable du service Conseil de gestion et ressources publiques au sein de la Direction des Finances de la Ville.

Madame Paola ARANCIBIA :

Bonjour, analyste financière dans la Direction des Finances et Conseil de gestion.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Conseillère municipale.

Mme Sandra PLOMION :

Adjointe au Maire en charge de la sécurité et de la prévention.

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Directeur des services Prévention et Sécurité.

M. Yannick MATURA :

Je suis maire-adjoint en charge du défi climatique et la transition énergétique.

Mme Patricia HIBERTY :

Conseillère municipale en charge de la condition animale.

M. Marc BELLETANTE :

Association À l'Écoute de la Nature.

M. Lionel CHISS :

Merci.

Derrière l'écran, peut-être Monsieur GOUJON.

M. Laurent GOUJON :

Bonjour à tous, je représente l'association A.L.E.P.

M. Christophe SABALCAGARAY :

Bonjour, Christophe SABALCAGARAY, Directeur Général du groupe S.A.C.P.A.

Mme Audrey CHAZAL :

Bonjour, responsable administration des ventes.

Mme Albane PERRAULT :

Bonjour, responsable du pôle animalier de Beauvais.

M. Lionel CHISS :

Très bien, merci beaucoup.

Je propose de donner tout de suite la parole au délégataire pour présenter ce rapport 2021 de l'exploitation du centre animalier de Beauvais, et puis ensuite les membres de la commission vous poseront des questions.

Je donnerai aussi la parole au service gestionnaire de la Ville qui pourra apporter des précisions, et puis je donnerai la parole aux membres de la commission qui pourront poser des questions.

Je vous passe la parole Mesdames-Messieurs. À S.A.C.P.A., je donne la parole au délégataire.

M. Christophe SABALCAGARAY :

Bonjour à tous. Sur le partage de l'écran que vous nous présentez, je vais le partager, ce sera peut-être le plus simple.

M. Lionel CHISS :

Ça sera parfait.

M. Christophe SABALCAGARAY :

Je vais partager mon écran et vous présenter le rapport qui vous a été adressé.

Est-ce que vous le voyez ?

M. Lionel CHISS :

Non. Ça arrive.

M. Christophe SABALCAGARAY :

C'est bon ?

Est-ce que vous le voyez ?

M. Lionel CHISS :

Oui, c'est bon.

M. Christophe SABALCAGARAY :

Parfait.

Comme nous en avons l'habitude depuis 2017, que nous avons dans le cadre d'une C.S.P., la gestion du centre animalier de Beauvais, on va vous présenter le bilan d'activité de la fourrière pour la période de janvier 2021 à décembre 2021. Je vous présente le document.

Albane, la responsable du site, pourra aussi le compléter ou couper mes interventions pour vous apporter des précisions s'il y a des choses qui sont nécessaires.

On vous fait une présentation, on va aller directement sur les pages principales, une décomposition de la présentation de cette activité en 2 étapes.

Une première étape qui est de vous mettre en évidence la première partie de la mission que vous nous avez confiée, en l'occurrence l'activité de ramassage des animaux sur la voie publique, 365 jours par an et 24h/24, puisque ça fait partie des obligations du Maire que d'avoir une organisation lui permettant de récupérer les animaux à tout moment de la journée.

On vous a fait une présentation de l'année 2021 avec en parallèle l'année 2020 pour que vous ayez une identification à peu près claire des variations qui peuvent exister d'une année à l'autre.

On prend en charge des animaux, on les capture et on les ramasse sur la voie publique, vivants ou morts, dans le cadre de cette mission.

La représentation graphique vous est faite aussi pour que vous compreniez, que vous puissiez identifier la saisonnalité du métier que nous avons et de la mission que vous nous avez confiée puisque les périodes estivales et le retour des beaux jours sont souvent propices à la divagation des animaux, voire à leur abandon.

Entre 2021 et 2020, ce que vous pouvez noter, c'est une activité plus soutenue, l'année 2020 étant une année particulière puisque, même en 2021 nous avons encore des phénomènes en lien avec le Covid, ils ont beaucoup moins été marqués ou prégnants qu'au cours de l'année 2020 avec cette période de mars à mai de l'année 2020 où l'activité s'est quasiment complétement arrêtée.

Ce qu'il faut noter essentiellement, c'est que de 335 interventions faites au cours de l'année 2020, on est passés à quasiment 500 interventions, très précisément 479, pour récupérer 500 animaux contre 369 au cours de l'année précédente.

On l'associe essentiellement à un contexte sur l'année 2020 qui n'était pas habituel.

Notez un grand pic d'activité au cours des périodes estivales, à partir du mois de juin et avec un pic à partir du mois de juillet.

Ce qui est important de vous mettre en évidence, c'est dans quel cadre on récupère ces animaux, quel type d'interventions, puisque les animaux peuvent divaguer mais sont aussi parfois déjà pris en charge par des services donneurs d'ordre, voire des administrés, donc on a essayé de vous mettre en évidence cette particularité.

Également les rondes qu'on peut être amenés à mener ponctuellement à votre demande ou le nombre d'interventions que l'on fait pour des animaux décédés sur la voie publique.

Vous avez cette décomposition avec des codes couleurs qui vous permettent d'identifier cette variation.

L'essentiel de l'activité concerne des opérations de prise en charge ou de capture d'animaux. Ces interventions qui ont été menées au cours de cette année 2021, on vous les représente aussi sous la forme de ce camembert.

Ce qu'il est intéressant de vous mettre en évidence, ce sont les résultats que nous apportons à ces interventions.

Derrière des situations de prise en charge ou de divagation, nos équipes vont arriver dans un délai court, on vous a mis en évidence, dans un délai d'à peu près une demi-heure, c'est le temps d'intervention qu'il nous faut pour arriver en moyenne sur les lieux.

Bien évidemment, quand il s'agit d'une situation d'urgence, on y sera dans un délai extrêmement court, en priorisant les situations.

Quand on est dans des situations de prise en charge d'animaux qui sont captifs dans vos services, ces missions se font dans un délai parfois un peu plus long, lié à notre disponibilité ou lié à la volonté de ce donneur d'ordre qui, pour une raison X, va préférer planifier la prise en charge de l'animal.

Mais en moyenne, dans un délai d'une demi-heure, tous les animaux sont pris en charge.

Ce qui est à noter, c'est que dans 85 % des situations, on récupère des animaux.

Il reste quelques cas particuliers, des animaux qu'on ne sera pas capables de capturer, du moins sur la première intervention, dans 2 % des cas.

C'est un tout petit nombre de situations.

Plus ensuite, des cas où les animaux ne sont plus sur place, ou ont été repris par le propriétaire quand on arrive sur place.

Dans un second temps, c'est la deuxième étape du travail que vous nous avez confié, c'est la gestion du centre animalier, et donc de la mission fourrière, cette mission réglementaire qui nous amène à accueillir les animaux dans le site qui vous appartient, ces animaux que nous avons récupérés, mais pas que ceux-là puisqu'il y a aussi, du fait de la proximité du site avec la ville de Beauvais, des situations régulières qui amènent des dépôts directs par des donneurs d'ordre, voire des situations avec des particuliers, de dépôt d'animaux trouvés sur la voie publique.

Les animaux accueillis ont été au nombre de 818, dont 75 cadavres, au cours de cette année 2021. Nous étions sur 564 animaux au cours de l'année 2020.

Toujours lié au contexte pandémique bien évidemment, mais une activité beaucoup plus soutenue. Ce qu'on vous apporte comme précisions, il s'agit essentiellement d'animaux en état de divagation.

On a des cas particuliers de procédures liées à des animaux en réquisition ou des procédures de contrôle mordeur, ce sont des animaux qui ont mordu et qui font l'objet d'une surveillance sanitaire pour s'assurer qu'ils n'ont pas la rage.

On a des réquisitions aussi administratives, voire des surveillances A.P.M.S. rage.

Des animaux dont l'identification, en provenance d'un pays étranger, cela amène la confiscation, non pas définitive mais provisoire, pour une situation de surveillance pour les animaux venant de l'étranger.

Donc on a des surveillances qui sont demandées et qui nous permettent les restitutions des animaux qu'après un long délai, un délai de 6 mois normalement.

On a des situations aussi d'abandon, voire des situations de chats libres que vous nous demandez puisque, afin de compléter la mission, et ce n'était pas prévu initialement dans le cadre de la C.S.P., vous nous demandez depuis 2 ans ou 3 ans de contribuer par des opérations d'accueil ou de capture à la gestion de chats libres pour la ville de Beauvais.

Opérations qui sont ensuite financées par le biais de l'accompagnement du milieu associatif puisque, si je ne dis pas de bêtise, il y a 30 Millions d'Amis qui permet de contribuer à la stérilisation de ces animaux.

État sanitaire des animaux.

Petite précision, les animaux qu'on récupère sont parfois morts, très souvent vivants et en bonne santé, mais également aussi blessés de façon grave ou plus légère, qui nous amène à assumer des soins sur ces animaux-là.

On a essayé de vous identifier l'état sanitaire des animaux récupérés. 40 ont nécessité au-delà de la surveillance normale et des contrôles que nous effectuons à l'entrée, des opérations un peu plus lourdes et conséquentes parce qu'ils étaient blessés ou gravement malades. 101 animaux étaient aussi malades ou en mauvais état, en plus de ces 40 animaux plus gravement blessés.

Mais la majorité, comme vous le voyez, sont des animaux dont l'état sanitaire est normal, sain, et ne nécessitant pas d'intervention lourde du côté des vétérinaires.

Concernant leur comportement, on essaie d'identifier le comportement, ce qui permet aussi de voir que dans la gestion de la divagation, notamment concernant les chats, on essaie de différencier les animaux dissociables des animaux sauvages et agressifs, c'est-à-dire ceux qui pourraient être potentiellement gérés dans le cadre de gestion de chats libres.

Globalement, les animaux qui nous sont confiés, ce sont des animaux ne présentant pas de problème particulier, puisque peu d'animaux au comportement sauvage, je fais référence aux chats, sont accueillis sur la structure.

Les durées de séjour des animaux.

Le Code Rural identifie 8 jours ouvrés francs, c'est le délai de garde réglementaire.

Il est bien plus court que dans le cas de restitution.

Il peut être dépassé s'il n'y a pas de solution dans les conditions d'hébergement.

Nous avons eu un délai de garde moyen de 18 jours sur le site pour les animaux avant leur transfert sur la partie refuge.

Nous assumons, comme vous le savez, depuis le début de l'association au 1^{er} janvier 2018.

Nous avons pris le relais et grâce à une fondation d'entreprises, nous assumons aussi la gestion de ce refuge pour donner une deuxième chance aux animaux qui n'ont pas été récupérés.

(coupure)

M. Lionel CHISS :

Il ne nous entend plus.

M. Christophe SABALCAGARAY :

... en lien avec ce taux d'identification et le peu de restitution que nous pouvons faire avec les chats. Vous voyez qu'en premier lieu, les chats vont devenir en transfert auprès des refuges, et en l'occurrence du refuge que nous gérons depuis 2018 dans vos locaux.

Les chats, vous le voyez un peu plus bas, sont rarement restitués à leur propriétaire.

Dans certains cas, ils peuvent être relâchés sur site, on est en train de parler des chats qui sont libres, des chats qui ont le droit de passer à l'article L211-27 du Code Rural, de vivre sur le domaine public à condition qu'ils soient identifiés au nom d'une association ou au nom de la ville de Beauvais, et cadastrés ou stérilisés.

Les restitutions sont par contre en quantité beaucoup plus significatives pour les chiens, vous le voyez proportionnellement.

Le reste des chiens font l'objet de transfert.

Nous avons ensuite, à la marge pour les chiens, des cas de décès ou d'euthanasie, qui peuvent être sanitaires ou imposés par la réglementation pour des animaux...

(coupure)

... les autres espèces, puisque vous confiez des chiens ou des chats mais dans des quantités beaucoup moins importantes d'autres animaux.

Donc animaux de compagnie qui peuvent être des N.A.C., voire dans certaines circonstances des animaux de rente, ou de recherche ou autres.

On a essayé de vous identifier ces cas particuliers qui sont complètement à la marge.

Ils sont essentiellement transférés à des associations, voire restitués à leur propriétaire.

Et malheureusement, un cas de décès.

Bilan des interventions des villes rattachées.

Dans le cadre de la C.S.P., nous avons la possibilité d'ouvrir les portes de la fourrière dans le cadre d'engagements et de conventions d'autres mairies du Département.

Nous avons aujourd'hui un nombre de communes qui étaient précédemment rattachées à cette structure du temps de l'exploitation précédente par l'ancienne S.P.A. La S.P.A. qui était présente dans vos locaux, qui aujourd'hui se trouve sur le site d'Essuiles.

Nous n'avons récupéré malheureusement qu'une partie de ses conventions puisque, quand elle a quitté les locaux en 2018, elle a fait en sorte aussi de faire concurrence au site que vous financez et que vous avez construit.

Aujourd'hui, les communes adhérentes et celles qui restent ont donné lieu à l'activité qu'on vous décrit ici et que vous pourrez ou que vous avez pu identifier par la lecture du document.

Je ne vais pas les reprendre une par une, mais le nombre d'interventions que nous effectuons pour ces collectivités, voire le nombre d'animaux que l'on accueille ici, dépend souvent de la taille de la commune et des besoins qu'elles peuvent avoir dans le domaine de la divagation.

Le nombre total d'animaux accueillis sur les communes extérieures, c'est 335 chats, 114 chiens et 15 animaux qui sont soit des volatiles, soit d'autres espèces.

En tout, 464.

Je vous épargne, pour éviter d'être trop, trop long dans cette présentation, tout le volet état sanitaire qu'on a expliqué tout à l'heure et que vous pouvez retrouver sur la même logique concernant les autres communes du territoire ou du Département qui sont rattachées au fonctionnement du pôle animal.

On vous a présenté, même si ça ne fait pas partie de la mission de la C.S.P., puisque c'était une possibilité que d'avoir une exploitation de refuge qui devait être confiée à une association qui malheureusement s'est échappée en 2018, comme on se l'est dit précédemment, et qui nous a amenés à continuer cette mission et à assurer grâce à une fondation d'entreprise, une fondation qui est aujourd'hui financée par la société, à maintenir sur le territoire de la ville de Beauvais et sur ces communes le fonctionnement d'un refuge qui permet ainsi de placer les animaux de la Ville, mais aussi quelques animaux de ces autres communes.

Vous voyez en bas le bilan des entrées avec 207 chiens qui ont été accueillis, un petit peu plus que l'année précédente, et 380 chats qui ont été gérés sur le site, plus les autres espèces.

Leur devenir, puisqu'il y a essentiellement des adoptions.

Il y a 314 chats qui ont pu être adoptés, 173 chiens qui ont également eu ce bonheur-là.

Dans les autres devenirs, malheureusement, de ces animaux, il y a aussi quelques cas de décès ou d'euthanasie qui sont des euthanasies bien sûr sanitaires, et des décès sur la structure.

Il y a malheureusement 14 chats qui n'ont pu survivre.

Vous voyez que le pourcentage de placement est de 82 % en termes d'adoption, et le reste étant à la marge, soit les animaux sont présents, soit ils ont fait l'objet de décès dans le cadre d'une euthanasie ou d'une mort naturelle.

Il y a quelques cas qui sont aussi à la marge, un petit pourcent d'animaux pour lequel nous pouvons prendre la décision de les transférer auprès d'associations avec qui nous avons l'habitude de travailler parce qu'ils vont être, on va dire un peu plus spécialisés ou un peu plus habitués sur

certaines espèces ou certaines races de chien, à avoir une clientèle d'adoptants en recherche de certains types de chien par exemple.

On voit qu'il y a 8 chiens et 4 chats qui sont partis.

On a quand même eu, au milieu de tout ça, des propriétaires qui finalement sont venus, même côté refuge, après leur transfert et après des délais légaux, venir récupérer leurs animaux.

Voilà le bilan chiffré et graphique de cette activité-là, et également une représentation qu'on vous a complétée sur l'occupation, qui va vous permettre de vous rendre compte du travail et de la charge de travail qu'il peut y avoir sur le site dans la gestion et le maintien de cette activité qui va au-delà de vos obligations et qui permet d'avoir une réelle volée de protection animale au-delà des obligations de gestion de la fourrière, et qui permet d'avoir des propositions d'adoption sur votre commune.

La représentation graphique sur la saisonnalité.

On a essayé aussi de vous mettre en avant le travail que fait Albane avec l'équipe et les bénévoles parce qu'il y a toute une dynamique qui est portée autour du volet refuge grâce à cette équipe, à l'implication d'Albane et à la Fondation Clara et au financement qu'elle peut aussi amener et qui a pu amener quelques opérations type « Le dimanche à la plage » avec le refuge de Beauvais.

On vous a fait de jolies photos.

Pour essayer de compléter un petit peu ce bilan d'activité ou des opérations qui vont se reconduire et qu'on a encore maintenues, puisque nous sommes encore présents sur le site malgré le fait de la prolongation de la C.S.P. puisqu'elle devait se terminer à la fin août, elle a fait l'objet d'une prolongation de 4 mois et nous avons obtenu à maintenir encore ce Noël des animaux qui sera programmé, je crois, Albane, début décembre, c'est ça ?

Vous m'avez entendu ?

Non, ce n'est pas grave.

M. Lionel CHISS :

On vous entend bien, par contre on n'entend pas Madame PERRAULT.

M. Christophe SABALCAGARAY :

Qui sera bien en décembre, j'ai bien la confirmation.

Quelques photos de ces opérations qui permettent de mettre en avant toute cette vie autour du refuge.

Voilà pour ce bilan.

Je vous fais toujours, pour terminer, comme nous en avons l'habitude, la partie de ce rapport qui est pour nous la moins agréable, puisque comme vous le savez, nous complétons et nous terminons sur ce bilan financier qui se ressemble à quelque chose près d'une année à l'autre et qui est lié à l'historique de ce dossier compliqué.

Nous avons aujourd'hui une convention.

Je vais vous apporter des précisions.

Le montant total du chiffre d'affaires des produits, qui représente en bleu ici à peu près 313 000 € qui est le budget de fonctionnement.

C'est marqué « contrat ville Beauvais », mais en vérité, le contrat de la ville de Beauvais se décompose en 2 montants. 102 000 €, avec quelques centaines d'euros supplémentaires.

Le nombre de conventions que nous avons avec les communes extérieures nous permet d'atteindre le chiffre d'affaires de 232 667.

Il se décompose en 102 000 € pour la ville de Beauvais, 129 000 € pour les autres communes, une précision que je ne vous ai pas donnée dans ce petit tableau.

Les produits de restitution, ce sont les encaissements que nous effectuons dans le cadre des restitutions.

Aujourd'hui, si les usagers du service, ces propriétaires qui viennent récupérer leurs animaux, qui s'acquittent d'un montant global qui est un forfait individuel pour chaque animal récupéré, et qui représente aujourd'hui un revenu complémentaire de 15 000 € pour la fondation.

Nous assurons également des interventions de type privé, c'est-à-dire à la demande d'huissiers, voire des situations d'ordre privé de particuliers qui peuvent nous amener à intervenir au domicile ou chez quelqu'un dans le cadre d'un animal par exemple qui pourrait être agressif, une expulsion ou des situations comme cela, voire des compléments de mission qui peuvent nous amener à proposer des conventions de gestion de chat libre et qui nous permet d'avoir une contribution de 12 000 €.

Nous avons 50 000 € de revenus divers qui correspondent à un loyer qui est imposé dans le cadre de la C.S.P. et qui demande à l'exploitant du refuge, pour l'utilisation du refuge, de s'acquitter de cette somme, qui de notre côté représente, avec les taxes, 60 000 € pour l'association.

Pour information, elle était destinée à être une charge pour l'exploitant que devait être l'association S.P.A. d'Essuiles.

Elle a quitté les locaux 4 mois après notre arrivée, je crois que c'est ça.

C'est aujourd'hui la Fondation Clara qui finance cette partie. L'ensemble de nos charges, elles sont à peu près, sur certains postes, on va les reprendre une par une, conformes à notre prévisionnel, que je n'ai pas détaillé ici, on était sur un prévisionnel supérieur, c'est pour ça qu'on n'a pas décomposé les 213 000 € qui étaient prévus avec les autres communes, n'ont pas été atteints.

Aujourd'hui, c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure, nous avons 129 000 € de chiffre d'affaires avec les contrats des villes extérieures.

On a quasiment un manque à gagner de 90 000 €.

Il y a en a un petit peu plus sur la partie ville de Beauvais que ce qui était prévu, parce que vous aviez normalement un intéressement sur un dépassement que nous pouvions avoir sur les chiffres d'affaires si nous atteignons un plafond de 150 000 €.

Malheureusement pour nous et pour vous, il n'a pas été atteint. Tout cela parce qu'une grosse partie des conventions basculaient avec l'association de la S.P.A. d'Essuiles.

Le personnel qui était là, est dimensionné pour l'exploitation de ce site, est conforme à ce qui était prévu, à quelques euros près, vous le voyez.

Aujourd'hui, une équipe de 5 personnes.

Le poste vétérinaire, quant à lui, est bien au-dessus de nos prévisionnels.

Plusieurs raisons à ça.

La première, on a une explosion des tarifs vétérinaires, si vous êtes de votre côté propriétaire d'animaux, vous avez déjà pu en faire le constat, que ce soit sur les tarifs ou les produits qui sont nécessaires pour faire les soins aux animaux, une explosion des prix.

Deuxième problématique pour nous, c'est que le nombre d'animaux qu'on a accueillis par rapport à ce que nous avions envisagé initialement dans le cadre d'évaluation par rapport aux informations qui nous avaient été données et la progression de l'activité que nous constatons depuis notre arrivée en 2017, aujourd'hui on accueille 40 % d'animaux en plus.

Ces animaux sont principalement des chats.

Des chats pour lesquels il n'y a pas de devenir, pas de propriétaire, donc des soins, et au-delà des soins, des vaccinations, des identifications pour pouvoir les transférer auprès d'un refuge, puisque nous les transférons dans ces conditions-là auprès du refuge attendant.

Le budget a évolué pour ces deux raisons, sur une enveloppe qui n'a aucune commune mesure avec l'enveloppe initialement prévue.

Même chose sur le budget alimentation, en totale augmentation.

L'augmentation générale sera sur cette gamme-là, elle sera encore supérieure au cours de l'année 2022 et également sur le nombre, comme on a dit, d'animaux qu'on accueille, plus important,

comme on a dit 40 % ; et des séjours qui sont plus longs puisqu'en général, pour les chats il n'y a pas de sortie, ce sont des animaux, comme on l'a dit, qui passent plus que 10 jours sur le site.

Enfin, la structure par elle-même, pour laquelle il n'y a pas de loyer, on a une charge aussi supérieure.

On était partis sur un budget prévisionnel de 7 000 € pensant, avec la prise de connaissance initiale de ce dossier-là, que les coûts d'eau, gaz, alors, il n'y a pas de gaz, c'est aujourd'hui des granulés bois qui nous permet de chauffer la structure, plus une installation électrique, nous pensions que le système à granulés nous permettrait d'avoir des économies, on est sur des budgets qui n'ont strictement rien à voir avec le prévisionnel mais dont on a connaissance maintenant pour mieux structurer une réponse dans le cadre d'un futur renouvellement sur ce dossier.

Les frais d'entretien également plus importants, en lien avec un nombre d'animaux plus conséquent. Des charges de véhicules aussi plus importantes, augmentation du prix du carburant, postes assurances liés à une sinistralité, ça nous incombe, mais c'est une charge que nous avons toujours plus lourde, et des frais de véhicule plus importants liés à une explosion, vous le savez, liée au prix de vente qui se répercute sur les locations de véhicule.

Donc des budgets que nous avons aussi sous-estimés.

Ensuite, nous décrivons les autres charges qui sont à peu près similaires à l'année précédente.

Il n'y a pas de grandes surprises.

On est passés, vous le voyez sur le pied du document, d'un budget de fonctionnement en charge de 400 000 € à 392 000, très exactement, à 408 entre les deux années, donc quelque chose d'à peu près cohérent mais bien au-delà de ce que nous avons envisagé.

Derrière tout ça, il y a aussi des fonctions supports.

On est sur quelque chose qui reste à peu près similaire.

Et on retrouve à quelque chose près, malheureusement, le déficit récurrent lié à un manque à gagner parce qu'on n'a pas pu atteindre les objectifs prévus en termes de convention.

Et derrière, on a des charges fixes qui ne sont pas adsorbées et un surcoût lié à une activité plus importante, une évolution des prix, et également, il faut se le dire, le fait que nous ayons embarqué avec la fondation et la société, la continuité du maintien d'un service à travers le refuge qui permet d'avoir des solutions et des placements sur le territoire de votre commune.

Le poste vétérinaire ne prend en aucun cas tous les soins aux animaux et tous les actes de castrations et de stérilisations qui sont derrière gérés sur le refuge.

M. Lionel CHISS :

Très bien, merci beaucoup pour cette présentation très exhaustive.

Je vais passer la parole à Paulin KOZAKIEWIEZ pour les services de la Ville, pour l'analyse de cette délégation, et puis après il y aura des questions je crois.

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Merci.

Je ne vais pas revenir sur ce que disait Monsieur le Directeur Général de la S.A.C.P.A., parce qu'effectivement la présentation était suffisamment exhaustive et pertinente.

Je ferai quand même une intervention rapide sur le volet opérationnel qui nous anime quand même tout particulièrement entre la Ville et la S.A.C.P.A.

Comme j'ai pu le dire l'année dernière, je pense que c'est excellent, je ne vois pas d'autres termes, tant entre les agents de police municipale, nos collaborateurs aussi de la Direction Prévention Sécurité, que les différents interlocuteurs, et notamment Madame PERRAULT sur le site beauvaisien.

Vraiment, sur le volet opérationnel, je n'aurai aucune mention à faire.

L'ensemble des interventions, l'ensemble de la mission de service public qui est déléguée est effectuée, et effectuée avec une qualité qui est incontestable.

Sur le volet financier, écoutez, ça a été détaillé aussi très rapidement mais très précisément.

Il y a différentes modalités dans cette Délégation de Service Public qu'on sait défavorable des modalités financières qui, en 2017, lors de l'écriture de cette D.S.P. et de sa mise en œuvre, n'ont peut-être pas été correctement évaluées ou sous-estimées ou en tout cas, je ne sais pas.

Mais aujourd'hui, il est évident que cette contractualisation ne répond plus à la réalité du coût que représente cette mission de service public déléguée et celle de demain qui aura forcément vocation à s'accroître.

Puisque l'intention politique est là, elle est aussi affirmée et portée, que ce soit au niveau national ou au niveau local, donc on sait que ça sera un enjeu d'autant plus fort demain et que des investissements, notamment des frais de fonctionnement seront à prendre en compte dès à présent et, encore une fois, dès demain.

Sur le plan purement administratif, effectivement, ce n'est en aucune manière satisfaisant.

Je le dis sous le couvert de tout le monde, peut-être pour la collectivité ça peut l'être, mais absolument pas pour le délégataire, et on sait que cette concession de service public, ou peu importe le format demain dès lors qu'il sera délégué, impliquera un apport financier plus important de la collectivité pour satisfaire aux missions qui sont actuellement exercées par la S.A.C.P.A., que ce soit les fluides, les frais vétérinaires, les frais de carburant aussi avec forcément une inflation, d'une manière générale, les frais alimentaires.

L'ensemble des frais de fonctionnement du délégataire sont en augmentation, ont été en augmentation, une augmentation qui est justifiée et, encore une fois, à l'époque sous-estimée par la collectivité dans le cadre de cette Délégation de Service Public.

On a pu en parler avec Monsieur le Directeur Général de la S.A.C.P.A., on a des modalités financières qu'on sait à revoir pour l'avenir, une simplification aussi d'une contractualisation qu'on sait à revoir pour l'avenir et qui serait notamment globale, intégrant la mission fourrière animale, la mission refuge, chenil à proprement parler, et aussi bien entendu les campagnes de stérilisation qui sont effectuées, qui sont des missions de service public complémentaires finalement, pas onéreuses pour la Ville mais qui, pour le délégataire, peuvent être lourdement coûteuses.

Cette dimension est bien prise en compte.

La D.S.P., je le rappelle, en propos final, prend fin normalement au 31/12/2022 par voie de prorogation, elle a déjà été prorogée de 4 mois et demi si je ne m'abuse, pour aller jusqu'à la fin de l'année.

Le processus de renouvellement de la D.S.P. est acté, l'audit financier, l'étude de choix des modes de gestion a été portée, la deuxième phase va être initiée avec un passage en C.C.S.P.L. pour l'ouverture de la procédure de la future contractualisation, ou non d'ailleurs, si jamais on allait en régie, peu importe, je ne peux pas me prononcer avant que l'instance le fasse.

On a échangé avec Monsieur le Directeur Général de la S.A.C.P.A. sur les modalités de mise en œuvre néanmoins de la mission pour l'année prochaine qui serait dans le cadre d'un marché public pour lequel on reviendra très rapidement vers le Directeur Général, normalement mercredi, pour en préciser les tenants et les aboutissants.

En sachant que bien entendu, une contractualisation d'ensemble sera portée plurianuellement par la suite.

Mais encore une fois, les délais sont un court pour l'acter au 31/12/2022, donc une solution intermédiaire est trouvée, qui rentre dans le cadre légal surtout puisque la prorogation a ses limites, on peut proroger une fois, proroger 2-3-4 fois, ça devient somme toute illégal.

Donc sous format d'un marché public qui reprendrait les mêmes missions bien entendu que celles qui sont effectuées aujourd'hui, puisqu'elles relèvent du droit, et par contre qui, forcément, tiendra compte de l'enjeu financier qui a été avancé par le délégataire, puisqu'on ne saurait remettre en

œuvre un marché public qui ne répond pas aux besoins et à la nécessité financière du délégataire, sinon bien entendu il ne se positionnerait pas sur le marché public.

On a, on le sait, une mission qui est excellemment bien réalisée mais pour laquelle la collectivité va devoir forcément travailler sur le volet financier demain.

Si je peux résumer en synthèse, on le sait, une contractualisation qui coûtera forcément plus cher. J'en ai fini, je suis très synthétique mais je complète les propos du Directeur Général.

M. Lionel CHISS :

C'est très clair, merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a des questions des membres de la commission ?

Oui, Monsieur.

M. Marc BELLETANTE :

J'avais plusieurs questions à vous poser.

On parle souvent comme année de référence, dans beaucoup de domaines, non pas de 2020 mais de 2019.

Là, vous avez exposé la comparaison 2020/2021, ce qui est très bien, ce qui est très satisfaisant, mais on dit toujours que l'année 2020 est une année faible, si je puis dire, en chiffres par rapport aux autres années.

Ce qui aurait été intéressant peut-être, ça aurait été de faire la comparaison 2019/2021 pour avoir un peu une idée de l'évolution de l'activité.

Ça, c'était la première question.

Deuxième question, on dit que la pandémie a provoqué beaucoup d'adoption de nos amis, de chiens et de chats ou autres animaux.

Est-ce que ces adoptions durant la pandémie ont eu des conséquences sur les abandons de manière générale ?

Est-ce que ça fait monter les chiffres ?

D'où une comparaison peut-être à 2019, on revient toujours à la même chose.

Et si oui, comment peut-on la chiffrer ?

Ne serait-ce que pour évaluer les futurs marchés à venir compte tenu des taux d'adoption des animaux.

Ça, c'était la deuxième question.

L'autre, la troisième, c'était un peu plus pour moi anecdotique, tandis que je suis plus fermier que chiens et chats, les autres animaux, c'est quoi ?

J'ai cru voir à un moment donné un lapin nain.

C'est quoi les autres types d'animaux et comment vous vous en sortez avec ces animaux-là ?

M. Christophe SABALCAGARAY :

Alors...

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Je peux répondre...

M. Lionel CHISS :

Attendez, attendez, c'est moi qui distribue la parole s'il vous plaît.

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Je laisse la S.A.C.P.A. parler.

M. Lionel CHISS :

Ok, très bien.

Allez-y, Monsieur. Je laisse à la S.A.C.P.A. la parole.

M. Christophe SABALCAGARAY :

Je répondrai à la première de vos 3 questions parce que j'ai quelques données sur mon bureau et je laisserai Albane, la responsable du site, peut-être préciser les 2 autres et vous donner son recul à sa vie quotidienne sur le site.

Effectivement, dans la présentation qu'on a faite de façon un peu mécanique, on présente à – 1 et on ne fait pas de rapport d'activité en remontant sur les années antérieures.

À titre d'information, sur la ville de Beauvais, quand on a récupéré, en 2021, 341 chats, il y en avait 311 en 2019 ; et pour les chiens, on était à 115 en 2021, contre 130 en 2019.

Donc une tendance plutôt à la baisse pour les chiens.

Ce sont des choses qu'on a constatées à d'autres endroits puisque notre société intervient sur le territoire national et a aujourd'hui un référentiel suffisamment important. Sur les chats, on retrouve également, je pense qu'on retrouve un peu partout cette forte croissance puisqu'on est quand même à 10 % entre 2019 et 2021, si on oublie 2020 au passage qui n'est pas une année de référence, il y a une progression.

Ensuite, les autres espèces, on est sur des quantités qui ne sont pas suffisamment représentatives pour les analyser.

Voilà pour la réponse à votre question sur l'année 2019.

Je laisse Albane peut-être répondre au sujet de l'abandon et peut-être elle, avec sa connaissance et la mémoire qu'elle a sur les espèces un peu particulières, vous dire quels animaux elle a pu accueillir.

M. Lionel CHISS :

Merci.

Madame PERRAULT.

M. Christophe SABALCAGARAY :

Excusez-nous, elle doit avoir un petit souci technique je suppose.

M. Lionel CHISS :

Je pense qu'elle nous entend mais...

M. Christophe SABALCAGARAY :

Pour répondre, je n'ai pas le détail de façon générale concernant les espèces autres qu'on accueille, on a souvent des Nouveaux Animaux de Compagnie type lapin effectivement, ça peut être de furets, on peut avoir des rats, des gerbilles, ce type d'animaux, des reptiles de temps en temps.

Je ne peux pas vous dire si, en 2021, je n'ai pas ce détail-là sous les yeux, ça a été le cas.

Ça reste des situations un peu anecdotiques mais qui existent et qui amènent un peu de variété à notre métier.

Ensuite, concernant l'abandon, le constat qui est fait c'est qu'il y a eu, à un moment donné au cours de l'année 2020, des gens qui se sont moins précipités dans l'adoption.

Est-ce qu'il y a eu plus d'abandon, je n'en suis pas forcément certain.

Par contre, l'inquiétude qu'il peut y avoir aujourd'hui, c'est dans une certaine tranche de la populaire, peut-être des gens qui vont plus facilement, dans l'avenir, être contraints d'abandonner parce que faire le choix d'avoir un animal, c'est une grosse responsabilité et ce sont également des

charges, en faisant bien, des charges assez importantes, entre l'alimentation qui augmente et les soins vétérinaires qui eux ne diminuent pas, vous le savez.

C'est un budget conséquent et qui peut amener, malheureusement, à des situations difficiles avec des actes d'abandon assumés par des gens qui pourront se présenter directement sur les structures, mais aussi des animaux qui seront laissés sur la voie publique.

Et ça arrive de temps en temps, avec des personnes qui nous expliquent « gardez-le, je ne peux plus le gérer ».

Et ça, dans un contexte un peu d'incertitude et d'augmentation des prix, ça peut nous inquiéter sur les charges de travail que nous aurons à assumer dans les mois, voire les années à venir.

M. Lionel CHISS :

Très bien, merci.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Oui, Yannick MATURA.

M. Yannick MATURA :

Par rapport au travail et aux inquiétudes qu'il peut y avoir par rapport à la hausse des abandons, qui est quand même un vrai fléau.

Je voulais féliciter les actions de prévention qui sont faites par différentes organisations, y compris la vôtre, et j'encourage à les développer, notamment ne pas hésiter à venir dans les manifestations déjà existantes peut-être pour communiquer au public large, les gens qui sont tentés parfois de résister à un petit chat ou un petit chien qui est tout mignon, pour faire de la prévention, expliquer ce que c'est que d'avoir un animal, la responsabilité que ça occasionne et pour éviter ensuite les abandons.

C'est ce que je voulais dire cet après-midi par rapport à cela et en tout cas féliciter les gens qui travaillent toute l'année pour vous, j'y suis allé régulièrement.

Merci.

M. Lionel CHISS :

Merci.

Monsieur GOUJON, vous avez une question ?

M. Laurent GOUJON :

Oui.

Je ne sais pas si vous m'entendez.

M. Lionel CHISS :

On vous entend très bien.

M. Laurent GOUJON :

J'avais une question par rapport aux identifications d'animaux.

Si vous avez un chat qui est pucé et qui est retrouvé sur la voie publique, systématiquement le propriétaire est connu à ce moment-là.

M. Christophe SABALCAGARAY :

Derrière l'identification, normalement il y a un propriétaire mais ça ne garantit pas la restitution. C'est-à-dire que malheureusement, que ce soit pour un chat ou pour un chien, le problème est le même, on a un nombre assez conséquent et on aurait tendance à dire quasiment 1 dossier sur 2, alors je me permets de faire un parallèle même si c'est un sujet qui ne me concerne pas, mais quand

on est rentrés tout à l'heure sur le sujet précédent qui concernait les voitures et les cartes grises, c'est un peu pareil.

C'est-à-dire que derrière une identification, il y a un nom qui est déclaré à l'I.-C.A.D. mais malheureusement vous vous apercevez que très souvent il y a eu des cessions qui ont été faites, à titre onéreux ou pas onéreux, pas forcément onéreux, et ça ne nous concerne pas sur le fond, et on s'aperçoit que le détenteur de l'animal, ou propriétaire, n'est pas celui qui est identifié à l'I.-C.A.D. Donc on est souvent confrontés à un travail de recherche complémentaire pour savoir chez qui se trouvait cet animal-là.

Il n'y a pas de garantie derrière une identification.

Il y a malheureusement aussi des situations où les gens vous disent « oui, oui, pas de soucis, on vient le chercher » et puis ils ne viennent jamais parce que leur volonté c'est plutôt d'abandonner l'animal.

M. Laurent GOUJON :

D'accord, merci pour cette réponse.

J'avais une deuxième question concernant le bilan financier.

J'avais été surpris justement de ne pas voir de bilan financier de votre activité jointe au compte rendu.

Là, j'ai vu les chiffres, donc vous êtes en déficit, c'est bien ça, si j'ai bien compris ?

M. Christophe SABALCAGARAY :

Oui, déficit que j'ai essayé rapidement de développer dans cette présentation mais qui existe depuis le début, lié effectivement au fait que, par rapport aux objectifs et l'équilibre qu'il devrait y avoir, il y avait un objectif d'avoir une adhésion plus importante de communes qui n'ont pas préféré se greffer au fonctionnement de cette structure parce qu'ils se sont rapprochés soit de l'association de la S.P.A. d'Essuiles, soit finalement ont pris la volonté ou ont eu le souhait de gérer seuls les problématiques de divagation.

Il y a un manque à gagner lié à un manque d'adhésion.

L'idée, c'est de mutualiser cet outil de travail, qui est un très bel outil sur lequel des travaux ont été faits récemment, qui pourrait être un peu plus exploité s'il y avait une adhésion complémentaire d'autres communes.

M. Laurent GOUJON :

D'accord.

Ce qui m'amène à la troisième question, j'ai vu que sur le tableau des communes aux alentours, pour Auneuil, il y a 48 chats qui ont été repris et 13 chiens qui ont été repris.

Comment ça se fait que certaines communes ont beaucoup plus d'activité que d'autres ?

M. Christophe SABALCAGARAY :

Comme vous l'avez compris certainement, je ne suis pas physiquement sur le site et je n'ai pas une connaissance détaillée de chacune des communes.

La divagation dépend déjà potentiellement de la taille de la commune, puisque le nombre d'animaux présents est proportionnel à la population et donc potentiellement à la divagation.

Pour autant, en fonction des endroits, le nombre d'animaux qui vont nous être confiés va être complètement différent.

Parce que l'organisation de la commune va amener une volonté des fois systématique pour toute situation de divagation de demander la prise en charge de l'animal, alors que d'autres communes vont plutôt être dans une approche un peu plus dans la prévention, ce n'est pas le bon terme, mais avoir une approche avec l'équipe municipale ou la police municipale de prise en condition de

restitution et expliquer que la prochaine fois l'animal sera peut-être confié à la fourrière, parce que c'est une contrainte pour le propriétaire que de venir le récupérer sur un centre animalier qui peut être éloigné de la commune ; et il devra également s'acquitter des frais de restitution.

Donc ils sont des fois dans une approche moins dure, si on peut le qualifier comme ça.

Par conséquent, en fonction de ces politiques, vous pouvez avoir de grosses différences.

Dans le cas particulier que vous me donnez, pour les chats, il suffit qu'il y ait des campagnes de stérilisation qui ont été lancées pour qu'il y ait une grosse opération.

Il peut y avoir aussi une année, c'était peut-être le cas, c'est pour ça que c'est dommage qu'Albane ne puisse pas, je crois que son micro est coincé, intervenir.

Il suffit qu'il y ait une opération très particulière liée à une saisie, à une garde sociale, c'est-à-dire que des fois on peut arriver au domicile de quelqu'un à la demande de la mairie suite à un décès ou une hospitalisation et récupérer 15 chats et 10 chiens parce que la personne est partie en maison de repos, elle a été hospitalisée, décédée, et au domicile il y avait un certain nombre d'animaux.

Donc d'un coup d'un seul, vous pouvez vous retrouver avec une situation qui vous fait basculer sur des chiffres qui sont particuliers.

Par contre, je ne peux pas vous donner l'explication directement, mais de façon générale, c'est ce qu'il peut se passer.

M. Laurent GOUJON :

Merci, ça correspond à ce que j'attendais comme réponse.

Merci beaucoup.

M. Lionel CHISS :

Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Oui, Yannick.

M. Yannick MATURA :

Par rapport à ce sujet-là, j'entends, d'ailleurs ce que vous dites, ça me fait penser à l'association ENVOL qui avait le même problème, c'est-à-dire que tout le monde bénéficie du service de votre association, et qu'on habite à 5-10-15 kilomètres, 20 kilomètres, on est toujours bien content de trouver ce genre d'association.

Par contre, il n'y a personne qui veut payer.

Est-ce qu'aujourd'hui vous tracez systématiquement, vous, les animaux qui vous sont amenés, quand ils sont amenés, parce que je sais que vous faites aussi de la récupération d'animaux qui peuvent être laissés sur la voie publique, mais est-ce que globalement quand même il y a des moyens qui peuvent être mis en place pour aller inciter les communes pour lesquelles on récupère des animaux et qui ne veulent pas payer ?

À un moment donné, il faut peut-être un peu communiquer là-dessus.

M. Christophe SABALCAGARAY :

Pour apporter réponse, sur la mission purement fourrière, la partie réglementaire, nous n'accueillons que les animaux en provenance de communes qui ont conventionné.

Nous avons, dès notre arrivée, fait en sorte qu'après la mise en place de la S.P.A. de la ville de Beauvais, de contractualiser avec un maximum de communes.

Aujourd'hui, il y a 130 000 € qui peuvent correspondre à peut-être 200 000 habitants à peu près, c'est ça ?

J'ai ma collègue qui le précisera éventuellement.

Mais qui ont adhéré et qui paient le service. Sur ça, il n'y a pas de problème.

Là où il peut y avoir des petits tricheurs sur l'utilisation du service, ce sont les communes qui n'ont pas pris de convention ou qui ont choisi d'assumer ou de faire supporter à d'autres le coût réel de la gestion de la divagation et qui poussent, on va dire, les animaux de l'autre côté du panneau. Si je peux résumer la situation, ça peut arriver de temps en temps.

Mais normalement, au niveau du site, nous ne devons pas et nous n'avons pas à accueillir des animaux de communes qui n'ont pas fait clairement la démarche d'assumer les frais qui découlent du service organisé.

(hors micro)

Voilà, ma collègue le confirme, il y a à peu près 100 000 habitants en convention hors territoire ville de Beauvais.

M. Lionel CHISS :

Merci beaucoup pour vos réponses extrêmement claires et précises.

Je vais devoir mettre un terme à cette commission puisque nous avons d'autres réunions qui s'enchaînent.

Merci beaucoup à la S.A.C.P.A. à la fois pour la qualité du travail rendu et pour les réponses apportées.

Je crois que la collectivité va revenir vers vous cette semaine pour la suite à donner à ce contrat.

Merci encore.

Bonne fin de journée.

Merci beaucoup.

Au revoir.

Très bien, merci à Antoine SALITOT et Stéphanie LECLERC qui nous ont rejoints précipitamment.

Merci Stéphanie d'avoir fait l'effort de faire l'aller-retour parce qu'il y a la conférence budgétaire à la mairie, mais comme on a un autre délégataire qui arrive à 16h, je ne peux pas les prévenir pour décaler, modifier l'ordonnancement de la réunion.

Merci Monsieur, merci Patricia.

On enchaîne tout de suite sur l'Elispace.

M. Lionel CHISS :

On met le support à l'écran ?

M. Antoine SALITOT :

On peut mettre les chiffres.

Il a été envoyé dans un deuxième envoi.

M. Lionel CHISS :

Tout le monde se connaît, ce n'est peut-être pas la peine...

M. Antoine SALITOT :

Non, je ne connais pas les personnes à droite.

M. Lionel CHISS :

Alors allez-y, Aurélie et Paola, peut-être vous présenter.

Madame Paola ARANCIBIA :

Bonjour, analyste financière dans la Direction des Finances et Conseil de gestion.

Mme Aurélie LERVANT :

Responsable du service Conseil de gestion et ressources publiques au sein de la Direction des Finances.

M. Antoine SALITOT :

Bien, je ne sais pas trop comment ça se passe d'habitude.

M. Lionel CHISS :

On vous donne la parole pour que vous présentiez rapidement en quelques mots les éléments 2021 de la D.S.P. et puis ensuite, s'il y a éventuellement des questions, même si je pense que tout le monde est assez au fait du fonctionnement parce que c'est un sujet qui est aussi abordé en commission, en Conseil Municipal, etc.

Mais c'est le formalisme de la commission.

M. Antoine SALITOT :

D'accord.

Sur le bilan 2021, vous avez les chiffres qui sont sous les yeux.

Des chiffres qui sont évidemment très faibles puisqu'on est à 65 853,14 € entre les locations et les prestations annexes.

C'est une baisse de 27 % par rapport à l'année précédente, mais une chute évidemment vertigineuse par rapport à une année normale d'activité de l'Elispace.

Et pour cause, 2021 c'est l'année du Covid et donc on est en pleine crise sanitaire encore.

Je rappelle que tout le début de l'année 2021, la salle est quasiment fermée.

On a une reprise toute douce en juin avec le Salon du Tatouage et quelques concerts du Blues autour du Zinc.

Mais si vous regardez un petit peu les taux de fréquentation de la salle, vous vous rendez compte qu'on est à 200 spectateurs au maximum sur le Blues autour du Zinc.

Ça ne peut pas fonctionner.

C'est une année qui a été évidemment en déficit très forte, mais on a une reprise qui s'annonce pour 2022, donc restons optimistes.

C'est vrai, on fait une belle année, 2022, on fait une très belle année.

Sachant que structurellement, l'équipement est en déficit.

Ce n'est pas une surprise.

C'est le cas depuis 20 ans, c'est-à-dire la date de création de l'Elispace, que cet équipement est en déficit, ce qui est le cas d'ailleurs souvent des grandes salles de cette taille-là.

Je ne sais pas si vous avez des questions.

M. Lionel CHISS :

Merci Antoine.

Il y a aussi Monsieur GOUJON qui est en ligne.

Dominique CLINCKEMAILLIE, Yannick MATURA, pas de questions particulières ?

Monsieur GOUJON, est-ce que vous avez des questions sur cette D.S.P. ?

M. Laurent GOUJON :

Non, là je voyais les chiffres-clés mais je n'avais pas les dépenses.

On voyait les recettes mais pas les dépenses, donc je n'avais pas le détail du bilan.

C'était tout. Ah oui, les recettes, je n'avais pas vu.

D'accord.

Donc le déficit est de... Je cherche le chiffre.

Est-ce que vous pouvez me donner le déficit de l'année ?

M. Lionel CHISS :

On vous entend, Monsieur GOUJON, on est en train de regarder.

M. Antoine SALITOT :

On est en train de le chercher.

Mme Stéphanie LECLAIRE :

Non, en fait, en l'état, on ne peut pas puisque ce qu'on vient vous présenter, ce sont des chiffres qui sont consolidés au niveau de l'Elispace.

Mais pour le coup, l'Elispace émerge sur énormément d'autres lignes, les R.H. etc., que nous n'avons pas, nous, à notre disposition.

Donc on n'est pas en mesure de le faire, en tout cas nous, service.

M. Antoine SALITOT :

Il y a ce qu'on appelle une subvention d'équilibre qui généralement varie entre 250 et 350 000 € chaque année et qui vient du budget général de la collectivité vers la régie et le budget annexe.

M. Laurent GOUJON :

J'avais une deuxième question.

Lorsque vous faites des locations, j'ai vu qu'il y a des locations qui étaient à titre gratuit.

Qu'est-ce qui motive les locations à titre gratuit ?

Quand vous prenez la page précédente.

M. Antoine SALITOT :

C'est un soutien aux associations locales de la Ville.

Justement, cette année, en 2022, vous allez voir une nette amélioration puisque ce n'est plus sur le budget annexe que portera l'effort de ces locations, mais sur le budget général.

Il n'y aura plus de locations à titre gratuit sur le budget de l'Elispace, puisque c'est la ville de Beauvais qui donnera une subvention aux associations qui souhaitent l'Elispace, et ce n'est plus l'Elispace directement dans son budget qui viendra donner une gratuité à une association.

M. Laurent GOUJON :

D'accord, ce qui est plus logique.

M. Antoine SALITOT :

Ça permet deux choses, et je le dis devant Dominique qui n'est peut-être pas informée de ces nouvelles modalités, qui pourrait être, en tant qu'élue, avertie par des associations, ça ne met pas en difficulté les associations parce qu'elles recevront exactement la somme dont elles ont besoin pour avoir l'utilisation de l'Elispace.

L'Elispace ne réclamera pas l'argent tant qu'il ne leur a pas été versé sous forme de subvention sur projet.

Ça permet aussi de matérialiser le soutien de la collectivité aux associations puisque, comme vous l'avez souligné, le fait de prêter l'Elispace gracieusement, ça a un coût pour la collectivité.

Là, ça permettra de faire apparaître ce coût sans le faire supporter aux associations.

M. Lionel CHISS :

Merci Antoine, c'est très clair.

Est-ce que vous avez d'autres questions, Monsieur GOUJON ?

M. Laurent GOUJON :

Non, pour l'instant je n'ai pas d'autres questions.

La réponse me convient très bien, ça met de la transparence dans les finances.

M. Lionel CHISS :

Absolument.

Très bien.

Écoutez, du coup...

M. Lionel CHISS :

Je suis désolé, Stéphanie, de vous avoir fait déplacer pour 5 minutes.

Merci beaucoup, du coup je lève cette C.C.S.P.L. Elispace et puis on a un quart d'heure pour faire une pause.

Merci.

On fait une petite pause d'un quart d'heure, Monsieur GOUJON.

M. Laurent GOUJON :

Ça marche, il n'y a pas de problème.

(pause)

M. Lionel CHISS :

Nous sommes parfaitement à l'heure.

Nous allons démarrer cette Commission des Services Publics Locaux relative au crématorium.

Je vous propose qu'on fasse un tour de table d'abord pour que vous sachiez à qui vous avez affaire.

Je me suis présenté, donc Lionel CHISS, premier adjoint, ville de Beauvais et Président de la commission.

Mme Aurélie LERVANT :

Bonjour, je suis responsable du service Conseil de gestion et ressources publiques au sein de la Direction des Finances de la ville de Beauvais.

Madame Paola ARANCIBIA :

Bonjour, je suis analyste financière dans la Direction des Finances et Conseil de gestion.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Conseillère municipale.

M. Fabrice LUGINBUHL :

Directeur des services à la population.

M. Yannick MATURA :

Je suis adjoint au Maire en charge du défi climatique et transition énergétique.

M. Loïc JOUBLIN :

Responsable du Département Gestion des contrats à la Direction des crématoriums au siège d'O.G.F.

Mme Françoise SIMONPIERI :

Responsable du crématorium de Beauvais.

M. Gaëtan DELGEHIER :

Bonjour à tous, je suis le Directeur de secteur pour le groupe O.G.F.

M. Lionel CHISS :

Très bien.

Et Aurélie TEINIELLE, assistante des élus à la Communauté d'Agglo du Beauvaisis.

Je vous propose qu'on donne la parole tout de suite au délégataire qui va nous présenter son rapport.

On a une demi-heure en tout et pour tout pour cette commission, donc l'idée c'est de faire une présentation rapide de ce rapport d'activité 2021, et puis ensuite de répondre aux questions.

On donnera la parole aussi à Monsieur LUGINBUHL pour l'avis de la collectivité sur le service qui est offert par le délégataire, et puis après les questions des membres de la commission, sachant qu'il y a une personne, Monsieur GOUJON, qui est aussi en visio et qui nous entend, qui représente des associations d'usagers et qui sera en mesure de poser des questions aussi le cas échéant.

Je vous passe la parole.

M. Loïc JOUBLIN :

On peut y aller. Première slide, pour juste résumer dans quel cadre nous agissons.

Nous sommes en contrat de délégation par concession sur un contrat qui dure 10 ans et qui se terminera fin juin 2027.

On vous représente ici les horaires du crématorium, avec ouverture du lundi au vendredi, plus le samedi, matin et après-midi. Le matériel et les équipements de crémation sont entretenus par l'entreprise A.T.I. qui a construit le four et qui, à l'intérieur de son contrat, prévoit une visite préventive toutes les 500 crémations, durant laquelle il y a des contrôles, un reréglage et un nettoyage des fours.

Sachant que cette entreprise a aussi la possibilité directement de prendre la main sur les équipements pour améliorer les réglages ou remettre en état un petit réglage qui aurait eu un souci ; heureusement, ce n'est pas vraiment le cas.

Parlons maintenant de l'activité.

Tu veux prendre la main ?

M. Gaëtan DELGEHIER :

Une activité sur l'année 2021 qui est assez soutenue parce qu'on termine à 988 crémations.

On peut observer une petite baisse par rapport à l'année précédente, il va s'en dire que c'est surtout lié à la crise Covid qui a fait qu'on a eu une activité très forte sur 2020.

Un premier trimestre sur 2021 qui est aussi impacté par cette mortalité plus importante.

Je vous passe peut-être le détail du nombre d'adultes, d'enfants, etc.

En tout cas, en prenant en compte l'ensemble des opérations réalisées, on termine à 1 012 opérations sur l'ensemble de l'année.

Ce que je vous indiquais juste avant, illustré par ce graphique, on voit bien que sur le premier trimestre de 2021, on a la dernière vague Covid avec une mortalité un peu plus importante, et puis ensuite une activité qui est assez lisse sur le reste de l'année.

La répartition selon les communes de décès.

On parle uniquement de la commune de Beauvais en l'occurrence, on est à 189 défunts, et ça représente 19,2 % de l'activité du crématorium.

Évidemment, le crématorium a un rayonnement un peu plus étendu que la ville de Beauvais.

Vous avez le détail de toutes les communes qui font appel à nos services.

À noter qu'on a 450 crémations qui viennent d'autres communes avec un impact sur 2021 de la fermeture du crématorium d'Amiens, qui vient d'ouvrir il y a quelques semaines maintenant, la semaine dernière.

Qui a aussi engendré une petite augmentation, en tout cas une répartition différente des lieux de prise en charge.

La destination des cendres en 2021, on est à 39 % sur une dispersion, toute dispersion confondue, c'est-à-dire dispersion au Jardin du Souvenir du crématorium ou dans des cimetières ou en pleine nature d'ailleurs. 31 % d'inhumations, 14,6 % de columbariums.

Des cavurnes aussi qui, pour le coup, on observe qu'on a une augmentation du nombre de cavurnes de familles qui font le choix d'inhumer dans un cavurne. 1 % seulement sur les sépultures.

Tous les autres, c'est en pleine nature, les immersions en mer, les choses comme ça.

Les indicateurs de qualité.

On est effectivement dans une activité qui nous impose un niveau de qualité extrêmement important.

On a mis en place une journée du souvenir, une porte ouverte, c'est plutôt une journée du souvenir, qui a pour vocation de rendre hommage à tous les défunts qui nous ont été adressés.

Il s'agit d'un moment où les gens vont pouvoir assister à une cérémonie, on va les réunir, il va y avoir un hommage particulier, une musicienne.

Mme Françoise SIMONPIERI :

Je reprends la main.

Effectivement, le temps de mémoire n'a pas eu lieu en 2020 et 2021 pour les raisons sanitaires que l'on connaît.

Cette année, le temps de mémoire est fixé au samedi 26 novembre.

Comme le disait Monsieur DELGHEIER, ce temps de mémoire permet d'inviter les familles qui ont perdu un proche dans l'année précédente.

Effectivement, on ne peut pas revenir sur les années antérieures.

C'est un moment qui est vraiment très attendu et très apprécié des familles, ils trouvent que c'est très convivial.

Il y a un moment de recueillement, ils peuvent apporter des photos, nous, on fait un décor un peu particulier dans notre salle de cérémonie, il y a un recueillement, on invite également des associations, après il y a un instant de partage entre familles, ils peuvent effectivement échanger entre eux mais aussi avec les associations, avec nous.

Ils ont toujours des questions, donc c'est très important, et ça les aide dans leur travail de deuil.

Et c'est pour nous un accompagnement supplémentaire, c'est la suite du premier accompagnement.

C'est vraiment très, très apprécié.

Nous avons également, en termes de qualité, un indicateur sur le registre d'observation qui est toujours présent aussi au crématorium.

Sur ce registre, les familles peuvent mettre des observations sur le crématorium, sur notre accueil, notre accompagnement également, ils ont la possibilité de laisser un mot pour les familles, des témoignages.

En termes de qualité également, récemment, nous avons eu l'installation d'un conteneur TchaoMégot, je crois que vous avez tous connaissance de ce système puisque vous êtes également partenaires.

Depuis le 2 novembre, ce conteneur est installé dans la cour du crématorium.

Nous participons également à cette valorisation du développement durable.

C'est effectivement une économie circulaire.

Pour nous, c'est plutôt positif.

Compte tenu du nombre de mégots que je récupère tous les jours, en nettoyant tous mes extérieurs le matin, je trouve que c'est vraiment une démarche très positive et très intéressante.

En ce qui concerne l'enquête de satisfaction, on va dire que c'est sensiblement identique, on est toujours à un bon niveau.

Voire très bon, oui, on est très bons.

On peut toujours s'améliorer, effectivement. En termes de signalétique, la facilité à trouver le crématorium, c'est vrai que ce sujet est récurrent, il y a une petite difficulté à trouver le crématorium, mais c'est compte tenu de l'environnement.

Effectivement, on sort d'un rond-point, le panneau est au-dessous des haies.

Ça reste récurrent mais ce n'est pas dramatique non plus.

C'est ce thème qui fait un peu baisser l'enquête de satisfaction.

En ce qui concerne l'accueil, les informations, donner les réponses aux attentes sur la crémation, on est très bons.

Le confort des locaux, effectivement, les familles sont très satisfaites, ils trouvent le crématorium très propre, très accueillant, mais aussi la salle de cérémonie, ils la trouvent réconfortante et apaisante.

En fait, ils sont souvent, ce qui est normal dans cette période de deuil, mais ils sont un peu stressés, et quand ils sortent de cérémonie, la phrase qui revient régulièrement, ces familles nous disent « ça nous apaisés, ça nous a réconfortés ».

Donc cette salle de cérémonie est vraiment très, très positive.

L'hommage lors de la remise des cendres, pas de souci.

Et l'accompagnement au Jardin du Souvenir, il y a une légère baisse. Cet accompagnement, je n'ai pas forcément une explication.

Il y a, on peut dire une légère baisse, ce n'est pas dramatique.

M. Gaëtan DELGÉHIER :

Ce qu'il faut avoir en tête, c'est que sur cet item-là, on n'est pas toujours acteurs.

Ça peut être l'opérateur qui vient prendre en charge la famille chez nous qui va faire ce geste de dispersion au Jardin du Souvenir.

Ça peut être le reflet de notre activité, mais ça peut être aussi le reflet d'une activité plus globale.

M. Loïc JOUBLIN :

Effectivement, une activité externe.

Au sujet des enquêtes de satisfaction, nous allons revenir vers vous courant 2023.

Nous allons changer de système d'évaluation pour arrêter justement toutes ces enquêtes papier et passer à des enquêtes digitales, au travers d'un système qui s'appelle Critizr, qui est la même plateforme des traitements des avis que par exemple Carrefour utilise lorsqu'ils vous demandent un retour d'expérience.

Nous, nous sommes en train de développer, de monter des ateliers pour avoir des enquêtes sous le format électronique et surtout spécifiques au crématorium et à la qualité du service du crématorium. Alors qu'actuellement, comme le disait Gaëtan, la plupart des retours un peu moins bons que nous pouvons avoir, par exemple au titre du Jardin du Souvenir, ne sont pas forcément dus à la qualité de service du personnel du crématorium, mais effectivement parfois à l'action, on va dire différente de certains opérateurs funéraires lors de la dispersion.

On reviendra vers vous avec plus d'informations.

L'idée, c'est effectivement d'arriver à tout digitaliser et que ce soit beaucoup plus simple pour les familles d'avoir un meilleur taux de retour, parce que là, nous avons un taux de retour qui est de presque 10 %.

Le système Critizr que nous avons déjà mis en place pour les agences montre des taux de retour beaucoup plus importants, pour les agents de pompes funèbres.

Donc maintenant, nous déployons ça aussi sur les crématoriums.

Nous avons aussi un meilleur taux de retour, et donc il y a des avis bien plus pertinents et bien plus précis sur la qualité de service des agents du crématorium.

M. Gaëtan DELGÉHIER :

Avec juste une relation qui est différente aussi puisque l'outil nous permet de répondre alors que le système actuel d'enquête de satisfaction, on est finalement assez passifs dans la relation.

Sur le système Critizr, on a la possibilité de commenter, d'inviter la famille à reprendre contact avec nous pour échanger, pour analyser ce qu'il s'est passé.

Ça va nous permettre d'avoir des données qui seront beaucoup plus fines et une action beaucoup plus précise.

M. Loïc JOUBLIN :

On peut passer à la partie financière.

Comme on vous l'indiquait, malgré la fin du Covid, il y a encore eu un volume important sur le crématorium.

On est en très légère baisse au niveau du chiffre d'affaires et on a vu que le volume était quasiment égal également.

On est en relation, on est un petit peu partout sur tous les postes en corrélation avec la fin de cette vague.

Ce qui est intéressant, c'est effectivement le retour des familles suite à la fin des restrictions sanitaires.

Ça a permis de retrouver une bonne qualité et une meilleure qualité de service par le personnel du crématorium, de façon à prolonger les cérémonies, de façon à personnaliser les cérémonies puisque, je ne sais pas si vous vous souvenez, mais en 2020, tout avait été fermé pendant de nombreuses semaines, puis rouvert que très partiellement pour des petits groupes.

Là, le retour des familles et des proches dans des plus grandes quantités permet de mieux gérer cette partie difficile pour les familles et d'être plus entourées dans des moments qui ne sont évidemment pas faciles.

Le chiffre d'affaires a été multiplié par 3 sur cette partie-là.

Sur la recette de dispersion de cendres est en baisse, mais rien d'alarmant, c'est bien juste proportionnel à la baisse des crémations suite à la fin de la partie Covid.

Voilà pour les recettes, on peut passer à la slide suivante sur la partie charges.

Les charges sont plutôt constantes et on voit une bonne gestion de l'équipe.

Pour info, on vous a quand même indiqué quelques évolutions qu'on peut juger importantes, en tout cas significatives, notamment sur l'évacuation des résidus où on voit que le chiffre double.

C'est simplement qu'il y a eu 2 sessions de collecte au lieu d'une l'année dernière.

Il ne faut pas oublier, pareil, qu'en 2020, on ne pouvait pas faire intervenir n'importe qui n'importe quand, toujours lié aux restrictions d'accès.

Sur l'entretien des locaux, pareil, un peu de rafraîchissement a été réalisé en 2021.

La grosse baisse, c'est au niveau des contrôles réglementaires puisqu'on a un gros contrôle réglementaire sur les rejets atmosphériques qui a lieu tous les 2 ans.

Il a eu lieu en 2020, donc il n'a pas eu lieu en 2021.

Sinon, on est sur un total de charges qui est vraiment équivalent et qui reflète bien aussi la partie vente qui est à peu près équivalente.

On peut passer à la suite.

Tout ça, une fois traduit tout au final, avec toujours pareil, quelque chose de légèrement en baisse mais en lien avec la baisse d'activité.

Du côté de la redevance, vous perdez un petit peu moins.

Enfin, vous gagnez un petit peu moins, parce que vous ne perdez pas évidemment.

Votre redevance fixe a évolué un tout petit peu au rythme de l'évolution tarifaire.

Et la redevance variable, qui est liée au volume de crémation, a un petit peu baissé puisque le volume de crémation a baissé.

C'est bon pour cette partie.

M. Lionel CHISS :

Très bien, merci beaucoup pour cette présentation.

Fabrice, tu voulais dire un mot sur la délégation ?

M. Fabrice LUGINBHUL :

Non, rien de particulier.

C'est vrai que le fait que les familles puissent de nouveau être accueillies en plus grand nombre a été vraiment bénéfique parce qu'il y a eu quelques remontées.

On a pu échanger avec Madame SIMONPIERI sur les difficultés d'accompagnement de ces familles pendant les décès.

On était tous contraints à ce genre de choses mais c'est vrai que c'était une difficulté pour les familles. Sinon, rien de particulier.

Ce n'est pas sur le bilan d'activité proprement dit, mais je voulais savoir si vous imaginez une baisse pour 2022, voire dans les prochaines années, avec la reprise du crématorium d'Amiens, mais également, je pense qu'il y a un projet sur Poix-de-Picardie, est-ce que vous avez cette information ?

Est-ce que ça va avoir un impact sur le crématorium de Beauvais ?

M. Gaëtan DELGEHIER :

Pour l'instant, on n'a pas encore estimé réellement l'impact de Poix-de-Picardie parce qu'on n'a pas encore de données concrètes sur le sujet.

On a par contre déjà estimé l'impact de Nogent qui lui est signé, devrait sortir, je crois que c'est l'année prochaine, 2024, donc dans 2 ans.

On a estimé une baisse aux alentours de 10 %.

C'est un peu du doigt mouillé malheureusement parce que ce qu'on fait, c'est qu'on fait la liste des opérateurs qui nous font confiance aujourd'hui et on se dit « si demain je suis un opérateur, est-ce que j'ai plus de facilité à m'orienter vers Nogent ou est-ce que j'ai plus de facilité à m'orienter vers Beauvais ? ».

Ça, c'est le premier point.

Ensuite, le deuxième point, c'est quelle est l'offre d'accueil, l'offre d'accompagnement qui sera mise en place par ces deux crématoriums.

Aujourd'hui, on n'en sait pas grand chose.

Si on prend une formule parfaitement mathématique et sans finesse, je l'estime aux alentours de 10 %.

M. Lionel CHISS :

J'avais en tête soit de la commission de l'année dernière ou celle de l'année d'avant que, vu la trajectoire, vous nous aviez dit qu'on arrive, pas tout de suite, mais en limite de capacité de notre crématorium.

M. Gaëtan DELGEHIER :

La limite du crématorium, elle est à 1 200 crémations.

Je pense qu'il y a un marché qui est en train de, c'est un peu un gros mot, je suis désolé, mais de s'ouvrir sur le sujet, on a de plus en plus de communes qui lancent des projets de crématorium.

Donc je ne pense pas que la prévision qu'on avait il y a quelques années de se dire qu'on arriverait à la limite de la capacité, je pense que ça ne sera pas pour maintenant, sauf surprise.

A priori, si demain il y a Poix-de-Picardie, s'il y a Nogent, s'il y a d'autres crématoriums autour qui ouvrent, je pense qu'on n'ira pas au point de rupture.

Mme Françoise SIMONPIERI :

Je voudrais rajouter, j'ai fait une projection pour décembre 2022, on serait sensiblement au même nombre de crémations sur l'année 2022 qu'en 2021.

Tout en sachant qu'on va avoir une semaine de fermeture pour la maintenance du 21 au 25.

C'est un peu dérangent effectivement.

L'année dernière, ils avaient fait une maintenance nocturne, ce n'était peut-être pas bénéfique pour nous, mais on préfère être là pour superviser quand même les travaux et ce qu'il se passe.

On va arriver sensiblement au même nombre de crémations en fin d'année, ce qui est positif.

M. Lionel CHISS :

Très bien, merci beaucoup.

Oui, Madame CLINCKEMAILLIE.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Je voulais savoir si vous avez pris en compte l'impact de l'augmentation du coût du gaz et si ça va impacter les tarifs.

M. Gaëtan DELGEHIER :

C'est un sujet sur lequel on a souhaité pouvoir échanger, donc ça va faire l'objet d'un point spécifique.

Justement, il y a un rendez-vous qui est pris la semaine prochaine.

Je n'ai pas les éléments précis pour pouvoir vous répondre aujourd'hui, mais je sais que c'est un sujet qui est sur la table effectivement.

M. Fabrice LUGINBHUL :

Effectivement, nous avons eu un document dans lequel il est indiqué une hausse, une proposition de révision à hauteur de 10,5 %, donc c'est pour ça qu'il y aura un rendez-vous pour avoir les éléments, pour expliquer.

Parce que vous parlez des données qui peuvent faire en sorte qu'il y ait de l'activité ou pas d'activité, il y a le tarif, la tarification aux familles, et bien évidemment, c'est un élément à prendre aussi en compte.

C'est pour ça que vous avez proposé qu'on se rencontre et j'ai besoin que vous ameniez la semaine prochaine des éléments pour qu'on puisse vérifier cet impact, qui peut être compréhensible.

Donc ça fait l'objet d'une réunion la semaine prochaine.

M. Loïc JOUBLIN :

Juste en attendant la réunion, le document que vous avez reçu de la part de mon service, c'est la révision contractuelle selon la formule du contrat.

Pour le coup, 10 %, c'est très inférieur à la moyenne des crématoriums que le groupe O.G.F. gère et c'est très inférieur à la moyenne nationale.

Vous aurez évidemment beaucoup plus d'éléments la semaine prochaine.

Mais déjà, vous avez à peu près cet ordre d'idée-là.

Je voulais également préciser, à propos de la capacité du crématorium, effectivement il y a un petit peu partout des appels d'offres et des appels au crématorium de la part des villes.

Il ne faut pas oublier que, malgré le fait qu'il y ait de plus en plus de concurrents sur ce secteur, il y a une tendance de fond nationale à la crémation et à la hausse de la part de la crémation après le décès.

Le groupe O.G.F. gère à peu près 350 000 contrats d'obsèques, donc ils sont conclus par des gens qui ont 40-50-60 ans.

Et la proportion de crémations, de désirs de crémations à l'intérieur de ces contrats, montent sur certaines régions à pas loin de 70 % dans les prochaines dizaines d'années.

On est vraiment actuellement à un taux qui est, au niveau national, à peu près à 40 %.

Il faut se dire qu'on va monter de 1 à 2 % naturellement par an et ça va prendre de plus en plus puisque, de plus en plus de familles qui ont eu dans leurs proches de la crémation, justement lorsque le service est de qualité dans les établissements, font après confiance et peuvent dire à leurs proches que finalement la crémation est plus simple que l'inhumation, y compris après la fin et l'enterrement ou la dispersion, puisque derrière il y a toute la gestion des tombes et la dispersion des familles et tout un mouvement social national qui impacte aussi ces réflexions-là.

M. Lionel CHISS :

Si on se projette sur des augmentations que vous indiquez là dans le temps, on pourrait un jour atteindre la limite de notre crématorium.

C'est ce que j'avais en tête d'une discussion et d'un échange qu'on avait eu sur une précédente commission, pas tout de suite, mais à terme.

M. Gaëtan DELGHEIER :

Tout va dépendre effectivement des implantations qu'on va avoir autour de nous.

Vous voyez, aujourd'hui, j'ai fait une statistique, si je prends le nombre de créneaux utilisés sur le nombre de créneaux possibles, on est autour de 80 % à l'année.

On a encore 20 % de marge devant nous.

M. Lionel CHISS :

Oui, Yannick.

M. Yannick MATURA :

Tant qu'on est dans les chiffres, tout à l'heure vous parliez de certaines régions ou certaines villes qui étaient à 60 %.

Ici, à Beauvais du coup, on est à combien par rapport au nombre de décès qu'on relève tous les ans ?

M. Gaëtan DELGHEIER :

Je vais pouvoir vous répondre à l'échelle d'un secteur, j'ai sous ma responsabilité l'Oise et la Somme, pour faire simple.

J'ai une agence aussi dans l'Eure, mais ça ne modifie pas les statistiques.

On est aujourd'hui autour de 40 % sur l'ensemble.

Si on affine, plus on va monter vers le nord et plus ce taux va augmenter.

Étonnamment, j'ai moins de crémations sur les communes de Chantilly, Senlis, etc.

Et plus je vais monter, plus je vais aller vers Amiens et plus je vais avoir un taux de crémation qui est important.

L'agence où le taux de crémation est le plus faible, je dirais qu'il est autour de 30.

Et là où c'est le plus important, on a des pics à 56 jusqu'à 60.

M. Yannick MATURA :

Après, j'avais deux questions qui concernent plus les préoccupations d'élus concernant l'énergie. Comment vous préparez la transition énergétique vous aussi ?

Parce que le gaz, on connaît toutes les problématiques liées au gaz.

Tout à l'heure, à plusieurs reprises, on avait été amenés à évoquer aussi la possibilité de récupérer la chaleur fatale.

Je voulais savoir si vous aviez déjà, sur certains de vos sites, ce type d'équipement.

M. Loïc JOUBLIN :

Il y a certains partenariats qui ont été passés avec des agglomérations.

Ces agglomérations souhaitent récupérer, pas dans l'immédiat mais c'est une réflexion qui a été faite sur le long terme, auprès de toutes leurs industries qui dégagent de l'énergie, justement toute cette énergie résiduelle, de façon à pouvoir soulager l'approvisionnement direct des villes.

Ce sont des réflexions qui ont été très rarement mises en place depuis plusieurs années et qui sont longues à mettre en place puisqu'il y a derrière beaucoup d'infrastructures avec des réseaux à rapatrier.

À chaque fois qu'on a eu ces discussions-là, pour l'instant c'est sur le long terme et ce n'est pas applicable sur 2023 ou 2024, on est bien sur des échéances plus longues.

M. Yannick MATURA :

C'est juste parce qu'on est en train de travailler nous justement, dans la Région, avec plusieurs acteurs industriels pour ces sujets-là, ce sont des choses effectivement qu'on imagine.

Du coup, pour l'instant, sur vos sites, vous n'avez pas d'expérience là-dessus ?

M. Gaëtan DELGEHIER :

On ne l'a pas sur un crématorium, mais on l'a sur l'usine puisqu'en fait on fabrique les cercueils. On utilise les copeaux etc., et du coup ça, c'est envoyé sur la commune.

Mais sur un crématorium, aujourd'hui, non.

M. Yannick MATURA :

Pour ma deuxième question concernant votre dépendance au gaz ?

M. Loïc JOUBLIN :

Je pense que ça sera un des points de la semaine prochaine.

Pour résumer, nous avons sécurisé, nous sommes accompagnés par un cabinet de suivi des achats niveau gaz et niveau électricité, qui nous ont permis de sécuriser.

M. Lionel CHISS :

Là ce n'est pas la question, c'est... (*hors micro*)

Voilà, c'est ça.

M. Loïc JOUBLIN :

Pardon, sur la transition.

Ça va être beaucoup plus compliqué de vous répondre puisqu'on est sur des équipements qui sont déjà en place et sur des techniques qui sont pour l'instant très difficilement remplaçables.

M. Lionel CHISS :

Sur des nouveaux équipements, par exemple, que vous mettriez en place, est-ce qu'il y a des réflexions sur des nouvelles manières, des nouvelles technologies de ce point de vue-là ?

M. Loïc JOUBLIN :

Il y a certaines technologies qui commencent à apparaître avec un peu plus d'électricité que de gaz ou un meilleur fonctionnement par l'hydrogène.

De la même façon que sur tous les nouveaux équipements, nous avons, pas pour la crémation mais pour les fonctionnements, systématiquement de la mise en place de panneaux solaires ou d'autres énergies renouvelables.

Mais au titre de la crémation, c'est pour l'instant encore très balbutiant.

M. Lionel CHISS :

Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur GOUJON, est-ce que vous avez une question ?

M. Laurent GOUJON :

Oui, j'avais une question.

Une redevance collectivité qui représentait une part importante, je voulais savoir à quoi ça correspond exactement ?

Est-ce que c'est la collectivité qui a construit l'équipement ?

M. Loïc JOUBLIN :

La partie redevance collectivité, la partie redevance fixe, c'est ce qu'on appelle généralement la R.O.D.P., Redevance d'Occupation du Domaine Public, qui contractuellement a été définie à un montant de base et qui suit l'évolution tarifaire annuelle et qui permet à la collectivité de valoriser cette occupation du domaine public.

La partie redevance variable est juste, pareil, contractuellement liée à un forfait à la crémation qui a été défini dans le contrat et qui suit le volume de crémation.

M. Laurent GOUJON :

D'accord, mais ça correspond à l'amortissement de l'équipement quelque part ?

M. Loïc JOUBLIN :

Non, non.

M. Laurent GOUJON :

Non, pas du tout ?

M. Loïc JOUBLIN :

Non, c'est vraiment autre chose.

M. Laurent GOUJON :

C'est juste une redevance.

Qui a construit l'équipement ?

M. Lionel CHISS :

L'amortissement de l'équipement, si je puis me permettre, il est après dans le compte de résultat, à la ligne en dessous je crois.

M. Laurent GOUJON :

Ah oui, d'accord.

Donc c'est juste une redevance.

M. Loïc JOUBLIN :

Ça n'a pas de rapport.

M. Lionel CHISS :

C'est bien le délégataire qui a réalisé les investissements.

Et on a 156 000 € d'amortissement qui sont dans les comptes d'exploitation.

M. Laurent GOUJON :

Donc c'est la collectivité qui touche une redevance sur l'activité ?

M. Lionel CHISS :

C'est ça.

Une part fixe et une part variable.

M. Laurent GOUJON :

Je trouvais que le chiffre était important, mais ce n'était que mon opinion personnelle.

Après, j'ai les mêmes interrogations que les élus sur l'évolution des coûts parce qu'avec l'évolution du coût du gaz, j'ai peur que ça explose.

Mais ça, vous en parlerez la semaine prochaine, on verra ça à la prochaine C.C.S.P.L.

M. Lionel CHISS :

Exactement, ça sera pour la C.C.S.P.L. 2023.

M. Laurent GOUJON :

Une dernière question, j'ai entendu tout à l'heure que vous aviez une semaine de fermeture pour maintenance, ce qui est normal, mais comment ça se passe s'il y a quelqu'un qui décède juste la veille de la fermeture ?

Il est obligé d'attendre une semaine ?

M. Gaëtan DELGÉHIER :

Pour vous répondre, les créneaux sont réservés plusieurs jours à l'avance.

Ça nous permet d'anticiper et de ne pas faire de réservation sur le moment de la fermeture, et ensuite de réorienter sur un autre établissement, tout simplement.

Les opérateurs sont informés des dates de fermeture, donc quand ils vont prendre en charge une famille, ils vont naturellement, sur cette période-là, orienter vers un autre établissement.

M. Laurent GOUJON :

Merci beaucoup.

M. Gaëtan DELGÉHIER :

Je vous en prie.

M. Lionel CHISS :

Pas d'autres questions ?

M. Laurent GOUJON :

Non, pas de question.

M. Lionel CHISS :

Très bien.

Écoutez, Messieurs, Madame, merci beaucoup pour la qualité de la présentation et des réponses.

Je lève cette séance, la C.C.S.P.L. relative au crématorium.

Bonne fin de journée.

PATINOIRE – LES PATINOIRES MODERNES

M. Lionel CHISS :

On attaque cette commission sur la délégation des patinoires modernes, ce qui traite de l'année 2021, on a toujours presque une année de décalage.

On va faire un rapide tour de table quand même, c'est toujours bien de le faire. Lionel CHISS, premier adjoint et Président de la commission.

Mme Aurélie LERVANT :

Bonjour, responsable du service Conseil de gestion et ressources publiques au sein de la Direction des Finances.

Madame Paola ARANCIBIA :

Bonjour, analyste financière au centre de la Direction des Finances et Conseil de gestion.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Conseillère municipale.

Mme Malika LAMRANI :

Responsable de la P.A.F., Cohésion sociale.

M. Yannick MATURA :

Je suis adjoint au Maire en charge du défi climatique et la transition énergétique.

M. Christian HALMAERT :

Président des S.A.S.T. Patinoires Modernes et exploitant la patinoire de Beauvais.

M. Lionel CHISS :

Monsieur GOUJON, vous pouvez vous présenter pour le délégataire s'il vous plaît.

M. Laurent GOUJON :

Laurent GOUJON, je fais partie de l'association A.L.E.P.

M. Lionel CHISS :

Très bien.

Et la P.A.F., pour ceux qui ne la savent pas, c'est pour l'administratif financier dans chaque Direction, Plateforme Administrative et Financière, qui est mise en place dans chaque pôle pour déconcentrer la fonction finances.

Très bien.

Je donne la parole au délégataire.

On a à peu près une demi-heure, donc un rapport rapide sur 2021 et puis après les questions des uns et des autres.

M. Christian HALMAERT :

Ça va être rapide puisque vous avez le rapport qu'on vous a envoyé.

Déjà, en 2021, on était fermés de janvier à juillet.

Nous avons rouvert de juillet à décembre.

Je voudrais commencer surtout par une chose qui nous tient à cœur à la patinoire, l'équipe dirigeante et le personnel, puisque c'est un des moments privilégiés où on peut exprimer notre reconnaissance.

On est reconnaissants du soutien de tout le monde.

Je dis bien tout le Conseil Municipal à chaque fois, puisque nous sommes soutenus à l'unanimité à chaque coup sur nos demandes, et donc elles sont bien comprises.

C'est le moment pour moi d'être reconnaissant de votre soutien, et surtout de vous dire que c'est une motivation pour nous qui traversons une période pas facile depuis les débuts de la patinoire. C'est important d'être soutenu dans ces moments-là quand même, de tout le monde surtout.

Je ne vous cache pas que je n'ai pas trop le temps de regarder les Conseils Municipaux, donc je regarde souvent ce qui me concerne uniquement malheureusement.

Le soutien de tout le monde nous fait du bien.

Concernant cette période, ça n'a pas été facile du tout.

On sortait de 7 mois, parce que là on parle de janvier à juillet, mais en fait on était fermés depuis le 23 octobre.

On n'est pas restés sans rien faire, nous, l'équipe dirigeante, on a travaillé surtout sur le projet à long terme puisque, comme vous le savez, c'est un projet sur 25 ans.

Et dans une ville où il n'y avait pas de patinoire, il y avait tout à créer, donc c'étaient les associations, les clubs, les accueils des scolaires, enfin tout.

Il n'y avait rien donc il fallait tout créer.

On avait un petit retour sur le fonctionnement et on a essayé de s'adapter sur le court terme et sur le plus long terme sur le fonctionnement de la patinoire.

On a travaillé avec le Directeur sportif, avec Rudy, et avec la Directrice, sur les années futures.

Et surtout, à court terme, c'étaient des conditions sanitaires compliquées puisque, vous vous souvenez tous, on était sous pass sanitaire et sous jauge réduite.

Donc on a contrecarré tout ça en se renforçant en personnel.

Malheureusement, on n'avait pas le choix puisqu'on était pas suffisants et vu les conditions sanitaires, c'était compliqué.

Je voudrais vous signaler aussi quand même une chose importante pour nous, c'est que, pendant cette période de juillet à décembre, nous avons honoré nos plannings.

Je m'explique, il n'y a aucune session, que ce soient les scolaires, que ce soient les centres de loisirs ou que ce soient les séances publiques, qui n'a pas été effectuée.

On a fait face au Covid et il n'y a pas eu de cluster à la patinoire, on a pu accueillir les classes dans les conditions dans lesquelles elles étaient imparties, c'est-à-dire que les classes ne se croisent pas ; enfin bref, vous vous souvenez tous de ça.

Ça n'a pas été facile pour nous mais on a réussi à faire tous les cours de scolaires sans exception.

Les entraîneurs diplômés, qui ont été testés régulièrement, n'ont pas été touchés.

Ça prouve quand même qu'on a été assez rigoureux pour l'accueil du public, et ça c'était un point important pour nous, de revenir là-dessus, que les services ont été effectués, je vous dis sans aucune perturbation.

Ce moment-là a été compliqué aussi pour le remboursement des activités sportives puisque les gens avaient adhéré dès septembre aux activités sportifs et donc ils ont tous été remboursés, comme la fois d'avant.

Ça a été un peu compliqué à gérer, mais plus facile au niveau financier puisqu'on avait pris les devants, on avait demandé aux gens de faire 10 chèques qui correspondaient aux 10 mois d'activité sportive.

Mais il a fallu quand même recevoir les gens, ceux qui voulaient aussi se réinscrire ou ne pas se réinscrire, récupérer leurs chèques.

On a eu un gros, gros travail puisque ça concerne à peu près entre 180 et 200 familles à peu près. Parce que vous avez les familles aussi qui ont leurs 2 enfants ou 1 enfant ou que la maman des fois qui vient patiner, ou que le papa.

Ça a été assez contraignant en termes de travail.

Je voulais revenir là-dessus.

J'ai quand même sollicité Philippe pour faire le gala d'anniversaire de la patinoire en 2021, puisque l'année précédente, on n'a pas pu le faire, en 2020, puisque nous étions fermés, le 23 octobre.

On n'a pas pu faire les 2 ans donc on a fait les 3 ans.

On s'était rapprochés de la Préfecture pour l'accueil du public.

Je ne vous cache pas que ça a été un succès.

Ça a été compliqué à organiser, très compliqué à organiser, mais vraiment, franchement.

Mais on l'a fait quand même.

En même temps, ça nous a fait parler de nous un peu.

Je regrette qu'il n'y ait pas eu beaucoup de monde. Je ne me rappelle plus qui était venu...

Je n'ai plus de souvenirs.

Mais il a eu lieu, ça a été un succès.

M. Lionel CHISS :

C'était un soir de Conseil, je crois, si je me souviens bien.

M. Christian HALMAERT :

Oui, c'est ça, c'est un truc comme ça.

Ce que je voudrais vous faire remonter comme info, c'est que c'était la première où un gala de Philippe CANDELORO avait lieu à Beauvais, et où l'ouverture du spectacle a été faite par les petits de Beauvais, les enfants de Beauvais qui viennent chez nous, des petits de 6-10 ans.

Rudy avait préparé, en collaboration avec Olivia CANDELORO et Philippe CANDELORO, une ouverture de spectacle qui a eu lieu.

Et franchement, ça s'est super bien passé, avec des gamins qui ont super bien patiné.

C'était la première fois que ça arrivait et on était super fiers de pouvoir présenter notre travail d'activité sportif pour les enfants.

C'était super émouvant.

D'ailleurs, les enfants en parlent encore.

Je n'ai rien d'autre pour l'instant à formuler.

Je pense que ça sera après dans la suite, j'attends vos questions.

M. Lionel CHISS :

Très bien, merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a des questions à Monsieur HALMAERT sur la patinoire ?

Monsieur GOUJON, est-ce que vous avez une question ?

Madame CLINCKEMAILLIE,

oui.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Dans le rapport que vous nous avez envoyé, vous dites que nous n'avez pas eu de réponse de la Ville.

Est-ce que depuis, vous avez reçu une réponse par rapport aux mémoires et par rapport à la somme que vous attendez ?

(hors micro)

La 2.

M. Christian HALMAERT :

C'était une période compliquée pour tous, pour vous et puis pour nous.

Le demande de mémoires a été envoyée à Monsieur Benjamin MEUNIER et Samira MOULA le 26/12, donc le lendemain de Noël, et ça a été traité, ça a été soldé en juillet de cette année.

On a soldé toute la période Covid à ce moment-là, c'est pour ça que c'était un petit peu compliqué pour tout le monde.

On a traversé des moments difficiles, mais on est toujours là, donc c'est qu'on a réussi quand même à gérer les choses.

Vous savez, cette période-là, avec le recul maintenant, parce que ça fait 1 an, c'était tendu pour tout le monde, c'était compliqué.

C'est vrai, on vivait tous une période... dans le travail, c'était vraiment une période pas facile. Vraiment.

Donc on était tous, excusez-moi l'expression, si je peux me permettre, à la bourre de tout, entre les gens qui étaient malades, les gens qui étaient présents, le manque d'effectif d'un côté, de l'autre, le nombre de dossiers aussi à traiter avec les personnels avec qui je travaille, et les bureaux d'études, parce qu'ils ne gèrent pas que la patinoire de Beauvais.

Prenez Cyril MALLIT par exemple, l'avocat Taj Deloitte, il avait 14 dossiers à traiter, vous voyez ce que je veux dire.

Donc c'était un peu compliqué.

On s'en est sortis, on a bien travaillé.

C'était long, je ne vous cache pas que de mon côté, c'était long puisqu'en trésorerie, en argent, en tout, on était en retard sur tout.

Mais bon, la banque connaît très bien le dossier, le Crédit Agricole connaît très bien le dossier et on a travaillé dur pour régler ce problème-là.

M. Lionel CHISS :

Il faut insister sur le fait qu'on a toujours été en lien les uns avec les autres, la collectivité, Monsieur HALMAERT et effectivement le Crédit Agricole qui est le banquier, et que même si c'est un petit peu long pour aboutir sur la solution, tout ça s'est fait en gardant le lien, en communiquant, ce qui permettait quand même notamment de faire patienter le créancier principal, qui est le banquier, qui a été aussi à l'écoute dans le cadre du dossier pour accompagner au mieux la situation particulièrement spécifique qui a été rencontrée.

C'est vrai que des fois le temps file, mais le lien est toujours là, c'est ça qui est le plus important.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Tant mieux parce que c'est vrai qu'à la lecture du rapport, c'était un petit peu difficile.

Tant mieux.

Je voulais aussi poser une question, puisqu'apparemment le spectacle a été un succès, pourquoi ne proposez-vous pas davantage de spectacles sur glace ?

M. Christian HALMAERT :

Là, on parle pour ce qui est en ce moment puisque, après cette période-là, nous avons été en pass sanitaire jusqu'en janvier.

Là, on déborde puisqu'on était en 2021, mais je vais vous répondre.

Là, on est en configuration sans contrainte d'accueil du public.

Mais la situation financière ne nous permet pas aujourd'hui, c'est toujours tendu, malheureusement.

Je n'ai pas de moyens.

J'ai un coup de téléphone à donner, je peux faire des spectacles quand je veux.

J'ai travaillé avec Philippe CANDELORO, vous n'êtes pas sans savoir que j'ai grandi avec lui, c'est un ami, la Directrice, qui était son prof, la directrice de la patinoire, c'est elle qui l'a détecté quand il était en scolaire.

Donc vous voyez, on a des liens familiaux très proches.

Il faut savoir que le projet de la patinoire a été orienté dès le départ justement dans ce sens-là.

Avec un tout petit peu de hockey parce qu'on est obligés, parce que ça fait vivre la patinoire.

Mais la patinoire a été conçue ; d'ailleurs, il faut que vous sachiez que c'est une des patinoires les mieux équipées pour faire du spectacle, que ce soit en insonorisation.

Vous avez vu, il y a des grands écrans, il y a 2 grands écrans de 4x3 mètres sur les côtés.

Je veux dire qu'elle est équipée.

Et avec Philippe, il doit monter un opéra sur glace et il devait venir se délocaliser 3-4 fois par an chez nous.

Mais avec tout ce qu'il s'est passé, vous savez ce sont des projets qui étaient faits dès 2017 avec lui, 2018, avant de construire la patinoire.

Aujourd'hui, la situation financière, on est bloqués un peu de partout.

On essaie, nous, de faire ce qu'on a à faire au quotidien, avec l'accueil des scolaires.

Et on est aussi victimes du succès.

Parce que j'ai quand même des bonnes nouvelles à vous annoncer, même si ce n'est pas le moment, mais je les ai ramenés pour vous annoncer des bonnes nouvelles, même si ce n'est pas l'objet, mais j'ai des superbes nouvelles à vous annoncer, que j'avais pressenti dès le mois d'août avec le banquier, puisque vous n'êtes pas sans savoir que quand vous avez des difficultés financières, le banquier s'intéresse à vous.

Je n'ai rien à cacher, le dossier c'est le contentieux d'Amiens qui le gère aujourd'hui.

Ce n'est plus le Crédit Agricole de Brie Picardie.

Je voulais présenter un spectacle le vendredi 16, cette année, le dernier jour d'école.

J'en ai parlé un peu à la collectivité, je n'ai pas eu de retour, on doit se rencontrer.

Chez vous, on a Madame la Ministre maintenant qui est partie, on a un nouveau Maire.

Donc on doit se rencontrer ces jours-ci.

M. Lionel CHISS :

On a une rencontre qui est prévue la semaine prochaine.

M. Christian HALMAERT :

J'avais commencé à travailler sur le vendredi 16 de cette année parce que je voulais me rapprocher des différents services qui gèrent les scolaires, et je voulais que doubler le spectacle de Philippe CANDELORO parce qu'il fait un spectacle pour enfants en ce moment.

Il est venu s'entraîner chez nous, parce que vous n'êtes pas sans savoir que la patinoire de Colombes que j'ai gérée en tant que directeur pendant 7 ans a fermé définitivement.

Donc il n'avait plus de créneaux horaires, il est venu s'entraîner le 1^{er}, il est venu monter le spectacle pour enfants chez nous.

Je voulais le prendre, doubler le spectacle.

Je voulais que le vendredi après-midi, on fasse venir 400-500 gosses de Beauvais qui viennent déjà en patinage, qu'ils viennent l'après-midi en fonction des jours d'école, qu'ils viennent assister au spectacle de CANDELORO, et le soir le doubler pour les adultes.

Mais ne vous inquiétez pas, j'ai des ressources là-dessus, on a des contacts.

Et justement, c'est là-dessus qu'on a travaillé depuis tout le mois d'août sur les années futures et sur comment on va organiser tout ça.

M. Lionel CHISS :

Yannick MATURA avait une question.

M. Yannick MATURA :

C'est une question, mais avant j'ai une petite intervention parce qu'on ressent beaucoup d'émotions à travers vos propos, on sent que vous êtes très engagé.

Je ne vous connais pas personnellement mais je vous observe assez souvent parce que j'ai la chance d'avoir un fils qui est tombé amoureux de la patinoire, donc il y est à peu près toutes les semaines et parfois je vais l'observer.

Et je vois une équipe de professionnels, tout à l'heure vous vous êtes permis de nous remercier, mais moi je voudrais vous remercier et remercier toute votre équipe parce qu'on voit des gens qui font leur boulot, c'est carré, c'est propre, c'est nickel donc très sympa.

Merci pour les jeunes de Beauvais, merci pour tous les gens qui vont patiner.

Par contre, j'avais une question.

Ça rejoint un peu ma délégation parce que vous avez un super V.R.P. qui s'appelle Philippe VIBERT, qui nous a vanté des performances énergétiques.

Ils nous ont dit, je crois, c'était un site qui est assez en avance sur les consommations énergétiques. Donc je voulais savoir si aujourd'hui, après quelques temps d'exploitation, vous arrivez aux objectifs que vous vous étiez fixé sur ce point-là ?

M. Christian HALMAERT :

Là, on parle de l'énergie mais il faut que vous sachiez quand même que, par exemple, dès le début du projet, même dès la construction de la patinoire, par exemple, si je vous dis qu'à l'intérieur de la patinoire de Beauvais, je n'ai acheté que 2 pots de peinture pour faire la patinoire.

Vous allez dire « ce n'est pas possible ».

Mais si. Les 2 pots de peinture que j'ai achetés, c'est de la peinture grise qui est juste derrière la banque à patins.

Si je vous dis qu'il n'y a pas de placoplâtre à l'intérieur de la patinoire, il n'y a aucun placo, il n'y a aucun enduit, les parpaings qui sont à l'intérieur type industriel ont été peints directement à l'usine et quand ils sont arrivés chez nous, on les a montés, on n'a pas peint les parpaings.

Le gris qui est à l'intérieur de la patinoire, c'est nous qui l'avons choisi.

Bref, j'ai plein de choses comme ça qui ont été faites dès le départ.

Quand je vous dis qu'il n'y a pas de dalles de béton, il y a très peu de béton à l'intérieur de la patinoire, vous n'allez pas me croire.

D'ailleurs, c'est un sujet dernièrement au Syndicat National des Patinoires qui a lieu à Anglet au mois de septembre, qui s'obstine toujours à vouloir faire des dalles béton.

Je ne vais pas rentrer dans la technique aujourd'hui mais on aura l'occasion d'échanger si vous voulez.

Si je vous dis par exemple qu'il a fallu que je me batte avec l'architecte et avec de nombreuses personnes pour pouvoir récupérer l'eau du toit, seulement juste pour faire la glace.

J'ai même un réseau où je peux récupérer l'eau du toit, je ne l'ai pas utilisé pour l'instant.

Mais on consomme très peu d'eau, je crois, de tête, qu'on a 1 000 € d'eau ou 800 € d'eau par mois. J'en ai acheté 15 jours par an.

À Veolia, je n'achète pas d'eau pour faire la glace.

C'est l'eau du toit que je récupère.

Concernant l'énergie, j'attire votre attention là-dessus, c'est que nous, on a travaillé en amont là-dessus.

J'ai une grosse expérience parce que, vous savez les patinoires mobiles qu'on met devant les municipalités pendant les fêtes de Noël, j'étais sous-traitant de Synergglace, qui d'ailleurs a loué de nombreuses patinoires chez vous, sur la place Jeanne Hachette.

Je ne l'ai jamais montée, celle-ci, je les ai montées dans les autres villes.

Donc j'ai une grosse expérience de l'énergie que ça coûte, monter des patinoires sur de la boue, sur du béton.

Donc on a travaillé là-dessus dès la construction de la patinoire.

On aura l'occasion d'échanger si vous voulez, c'est intéressant.

Aujourd'hui, c'est à l'ordre du jour, et c'était en 2019, il n'y avait pas de crise énergétique. Concernant les objectifs, on avait, dans le prévisionnel, 72 000 € d'électricité achetés par an, en étant ouvert 365/365.

Nous avons acheté 70 000 € d'électricité, à l'ancien prix bien sûr parce là, on va passer sur les nouveaux prix, donc on est largement dans les objectifs.

Quand bien même avant, ce qu'il va nous arriver bientôt, j'ai commencé à pouvoir régler la patinoire, parce que vous savez quand vous ouvrez, vous fermez à différentes périodes, c'est compliqué une grosse machine comme ça à régler, à comprendre.

Et puis une patinoire à Beauvais, ce n'est pas une patinoire à Amiens, ou ce n'est pas une patinoire en région parisienne, ce n'est pas une patinoire à Nîmes.

Les conditions extérieures jouent beaucoup.

Mais on est super satisfaits de la technique qu'il y a à l'intérieur.

On est en train de la dompter, on arrive à économiser maintenant, depuis le mois de juillet, 10 % de l'objectif.

On serait restés à l'ancien prix, on va économiser entre 5 et 7 000 € sur l'année encore, juste à des réglages par rapport à l'occupation.

Donc oui, on est très peu énergivore.

La patinoire fait 3 000 m² et on est à 70 000 €.

Aujourd'hui, la patinoire de Beauvais, on est à 197,50 d'électricité par jour, par 24 heures, au prix que nous avons acheté il y a 3 ans.

Donc oui, on est super performants.

Ensuite, on travaille toujours dessus, on est toujours en mouvement, on est avec Thierry VAUGIER surtout, je travaille beaucoup là-dessus.

On a des solutions techniques pour tout ce qu'il nous arrive là, on a travaillé.

Mais oui, en termes de consommation d'électricité, on est largement dans les clous de ce qu'on avait prévu. Je ne vous lis pas l'article, tout est à Led.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Et l'impact des nouveaux tarifs d'électricité ?

M. Christian HALMAERT :

On est en plein dedans, on est en train de travailler dessus.

On va être impactés comme tout le monde.

En fait, nous, ce n'est pas la consommation, même si on peut encore, on consomme très peu d'énergie. Pour ce qu'on est nous, on consomme très peu d'énergie.

Pour une patinoire comme elle est là, dans laquelle vous pouvez faire tous les sports de glace, le hockey, le patinage artistique, donc qui est réglementaire aux fédérations respectives, qui fait 3 000 m², à l'intérieur vous avez des locaux qui sont assez conséquents, pas surdimensionnés mais conséquents, on va pouvoir économiser encore quelques pourcents par ci par là.

Dès le départ, pour vous donner l'ordre d'idée, nous sommes à 70 000 d'électricité par an aujourd'hui.

La patinoire de Nîmes ou la patinoire d'Anglet, qui ont été construites ou rénovées dernièrement, qui sont exactement dans à peu près la même configuration que nous mais une autre technique que nous, il faut le signaler, ils sont à 280 000. Ils sont déjà, d'entrée, aujourd'hui, à 4 fois plus que nous.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'électricité va être multipliée par 4, donc si je multiplie 70 000 par 4, ça fait 280 000, vous êtes d'accord ; si vous multipliez 280 000 par 4, ça fait 1 million.

Vous voyez ce que je veux dire ?

Donc on va être impactés, je ne vais pas vous dire qu'on ne va pas être impactés, mais à côté de ça, on a travaillé sur les solutions techniques qui sont viables, qu'on a testées et puis qu'on proposera, puisque c'est la réunion, je ne vais pas faire la réunion du 16 avant mais c'est le sujet principal que nous allons aborder le 16, mais je ne viens pas avec un sac vide.

C'est ça que je voulais vous dire aussi, c'est important, je suis contre le chemin qui est pris par d'autres délégataires, que je connais bien, qui est de fermer l'établissement 3 mois ou 4 mois.

Je suis contre.

Je trouve qu'ils font fausse route, ils ont fait fausse route depuis longtemps, ils auraient dû nous écouter déjà depuis longtemps dans la construction des patinoires.

Les patinoires ont été conçues d'une manière différente de la nôtre, mais totalement, et maintenant ils devront en assumer les conséquences et ils auront du mal, que ce soient les collectivités qui la gèrent ou les délégataires, je peux vous certifier, la preuve, la patinoire de Colombes a fermé.

Le Maire a communiqué, c'est simple, le Maire de Colombes a communiqué, il a dit : « la patinoire de Colombes, si je la laisse ouverte, ça correspond au chauffage des 16 écoles de la ville de Colombes ».

Et il doit trancher, donc il a tranché pour les écoles et il a fermé la patinoire définitivement.

C'est une patinoire que je connais bien, je l'ai gérée.

C'est une patinoire dans laquelle, une ancienne patinoire des années 60-70, depuis ces 15 dernières années, il n'y a pas de travaux, il le dit dans les communiqués.

Vous avez Compiègne par exemple, je vous parlais de Compiègne qui vient s'entraîner chez nous. Vous n'êtes pas sans savoir que ça fait la deuxième année consécutive que la patinoire de Compiègne rencontre, malgré des travaux importants, mais toujours dans le mauvais sens, ils sont embêtés.

Ils sont venus aussi s'entraîner avec leur équipe qui font les championnats du monde, ils ont une équipe de synchro qui vient s'entraîner chez nous parce que la municipalité réduit les créneaux horaires attribués aux clubs.

Parce que la patinoire, elle n'est pas isolée, il n'y a pas une centrale de traitement, je ne vais pas rentrer dans les détails, mais ils sont partis sur une fausse route. Nous, avec Thierry, on n'est pas d'accord sur le chemin qui est pris, mais on le comprend.

On le comprend parce que ça engendrerait beaucoup de travaux ou alors la reconstruction d'une nouvelle patinoire, tout simplement.

Ça coûterait moins cher aujourd'hui à Compiègne de construire une patinoire comme nous nous avons, que d'exploiter la leur aujourd'hui.

Donc ils ferment 3 mois, 4 mois dans l'année. Valenciennes Valigloo, ils veulent fermer 3 mois. Qu'est-ce qu'il se passe en fait ?

Comme nous on est ouvert 12 mois sur 12, aujourd'hui on croule sous les demandes d'occupation par les clubs respectifs dans les villes respectives, Valenciennes, Dunkerque qui va fermer, et Compiègne, puisqu'ils n'ont plus de créneaux.

Et ils ont un développement associatif important puisqu'ils avaient accès à des créneaux horaires importants, sans les payer d'ailleurs, les associations sportives c'est... voilà.

Donc ils sont tous embêtés.

On vit une période pas facile du tout.

Surtout pour le sport, je trouve.

D'ailleurs même pour le spectacle. Regardez, Philippe CANDELORO, il a réussi à avoir 2 heures à Cergy-Pontoise et puis il vient chez nous préparer ses spectacles.

M. Lionel CHISS :

C'est clair, merci.

M. Laurent GOUJON :

J'avais une question si vous permettez.

M. Lionel CHISS :

Oui Monsieur GOUJON.

M. Laurent GOUJON :

Au niveau technique, votre patinoire, est-ce qu'elle génère de la chaleur ?

Puisque vous produisez du froid, quelque part vous avez un échangeur, est-ce que vous produisez de la chaleur ?

Je pense principalement à la piscine qui est juste à côté, qui est un équipement qui nécessite beaucoup de chaleur.

Est-ce qu'il y a quelque chose à récupérer ?

M. Christian HALMAERT :

C'est un dossier que je connais bien puisque c'est moi qui l'ai piloté à Colombes.

Quand nous étions à Colombes, il faut que vous sachiez que je ne suis pas dépaysé au parc Marcel Dassault puisque le parc Lagravère est configuré exactement comme le parc Marcel Dassault.

Je m'explique.

Vous avez piscine, patinoire et tennis qui sont côte à côte, exactement pareil qu'à Marcel Dassault. Et à l'époque, j'étais Directeur de la patinoire quand nous avons couplé et que nous avons passé les tuyaux pour préchauffer l'eau du grand bassin de la piscine olympique de Colombes.

Je connais le fonctionnement par cœur.

Il faut que vous sachiez que nous avons un échangeur, nous consommons tellement peu d'énergie que nous récupérons la chaleur pour chauffer les locaux sociaux, c'est-à-dire les vestiaires et le bar, et les 2 bureaux, le bureau du prof et le bureau de la Directrice.

Nous avons tout juste une récupération pour chauffer que ces locaux.

Donc on n'a pas d'énergie à donner à la piscine, on consomme trop peu.

Vous comprenez ?

M. Laurent GOUJON :

Aucun problème.

M. Christian HALMAERT :

Pour contrecarrer le chauffage dans les locaux, nous avons des batteries froides que vous connaissez, qui marchent à l'électrique.

Et aujourd'hui, nous ne les allumons pas, d'ailleurs je les ai débranchées il n'y a pas longtemps, parce que la récupération de la chaleur des groupes nous suffit aujourd'hui à chauffer les locaux dont je vous ai parlé.

Il faut que vous sachiez que la patinoire aujourd'hui, nous sommes à 60 % d'occupation.

Donc on a tout juste assez.

Je pense que quand on va être à 80 % ou 90 % de l'occupation de la patinoire, que les créneaux horaires vont être remplis dans les 2-3 ans qui viennent, je pense qu'on sera obligés d'utiliser les batteries froides, c'est-à-dire de consommer de l'électricité pour chauffer les locaux. Mais on consomme très peu d'énergie, donc le fait d'en consommer peu, on récupère très peu de chaleur.

M. Laurent GOUJON :
Merci pour votre réponse.

M. Christian HALMAERT :
J'ai eu Dalkia qui gère la piscine, ils sont déjà venus m'interroger à ce sujet, et ils m'avaient envoyé un mail l'année dernière et je leur ai donné les consommations d'énergie. Je ne vous cache pas qu'ils étaient étonnés, mais ils ont bien vu qu'il n'y avait pas...

M. Laurent GOUJON :
Pas de marge de manœuvre.

M. Christian HALMAERT :
Il n'y avait pas de possibilité. Par contre, pour les panneaux photovoltaïques, je pense qu'on peut faire quelque chose parce que nous, on a travaillé là-dessus.

M. Laurent GOUJON :
D'accord, donc il y a une piste à creuser de ce côté-là ?

M. Yannick MATURA :
Oui mais ça... Je me permets.

M. Lionel CHISS :
Vas-y, Yannick.

M. Yannick MATURA :
Là-dessus, on a un plan effectivement où on est en train d'identifier toutes les surfaces où on peut mettre des panneaux. On a un beau projet en cours. Du coup, il faut qu'on arrive à récupérer vos surfaces et que vous puissiez bénéficier, ça c'est le scénario qu'on a en tête, pour pouvoir faire bénéficier ensuite chaque structure qui mettra à disposition de la surface d'une certaine part du gâteau.

M. Christian HALMAERT :
C'est un sujet sur lequel on travaille depuis 5 mois. On a des données, on a des études fiables. On sait faire aujourd'hui, nous. On avait déjà travaillé en amont sur ce projet de panneaux photovoltaïques, mais l'électricité était tellement peu chère, que ce n'était pas rentable. Aujourd'hui, comme l'électricité a quadruplé, pour nous c'était envisageable. Nous, pour la patinoire, on a travaillé sur le sujet. Vous n'êtes pas sans savoir que le problème, c'est stocker l'énergie, on ne sait pas le faire, mais la consommer en direct, on peut le faire.

Et nous, comme on a les groupes qui tournent 24/24, pas tout le temps, c'est faux, mais les ponts, pas mal de choses qui tournent, c'est très judicieux maintenant, les panneaux.
Nous avons identifié tout ça.

M. Lionel CHISS :

On en reparlera certainement lors de la réunion de la semaine prochaine, mais comme disait Yannick MATURA, on a un Appel à Manifestation d'Intérêt qui est en cours sur le sujet, et donc on verra s'il est possible de se raccrocher ou pas.

(hors micro)

Pas encore.

M. Christian HALMAERT :

Nous, le dossier, il est carré, il est bouclé.

M. Yannick MATURA :

Si je peux me permettre, je ne sais pas si vous êtes déjà en rapport avec un opérateur etc., mais il faut que vous rentriez dans la boucle avec nous, on vous expliquera.

Les services vont revenir vers vous, ils vous expliqueront mais l'idée, c'est vraiment qu'on travaille entre nous.

M. Christian HALMAERT :

Oui, bien sûr.

M. Yannick MATURA :

Et qu'on n'aille pas, enfin je n'ai rien contre Total, mais qu'on n'aille pas mettre un système en place où l'argent sortirait du territoire, pour dire simplement.

M. Christian HALMAERT :

Aujourd'hui, nous avons un partenaire qui est la municipalité.

Nous travaillons sur des dossiers, on les présente toujours avant de les valider.

Aujourd'hui même, le renouvellement de l'électricité, vous vous rendez compte, on est le 10 novembre, et nous on a un contrat jusqu'au 31/12 de cette année et on n'a rien renouvelé du tout pour l'instant, on a plein d'offres, et j'attends qu'on se rencontre et qu'on discute de tout ça, surtout les dossiers dont on vient de parler.

Mais nous, on travaille toujours en amont pour vous présenter les choses et après que vous décidiez avec nous de la démarche à suivre.

Même le renouvellement, le renouvellement du contrat pour l'électricité, aujourd'hui, j'ai signé avec aucun énergéticien, avec personne.

J'ai des devis mais je n'ai rien signé.

M. Lionel CHISS :

Très bien. Est-ce que le service des sports voudrait ajouter quelque chose ?

Magali, non, rien de particulier ?

Mme Magali FROSSARD :

Peut-être refaire un point sur la dynamique de l'activité sportive à l'intérieur, avec les clubs, avec les créneaux qui ont l'air de bien fonctionner, avec l'engouement qu'il y a par rapport aux enfants.

M. Christian HALMAERT :

D'aujourd'hui ?

Mme Magali FROSSARD :

On s'était vus au mois de septembre et vous nous aviez dit que vous aviez beaucoup, beaucoup de demandes.

Je pense que ça s'est confirmé.

M. Christian HALMAERT :

Ça s'est confirmé plus qu'on pensait.

C'est pour ça que je dis souvent, c'est pareil, c'est comme pour le public.

On est attractifs, on a des compétences à l'intérieur de la patinoire, on est en train de construire les choses.

Il n'y avait pas de patinoire avant, les associations sportives avaient été créées un an auparavant la construction de la patinoire, donc maintenant on va les mettre en fonctionnement.

Il a fallu identifier le public sur le territoire pour tout ce qui est hockey, patinage artistique, ainsi de suite.

Ce n'est pas facile quand vous arrivez dans un territoire où il n'y a pas de patinoire, même par exemple pour les centres de loisirs, pour l'encadrement pour les B.A.F.A., tout ça, c'est compliqué à encadrer.

Il y a plein de sujets qu'il faut qu'on aborde maintenant parce que depuis le mois de janvier, on est dans un fonctionnement... pour moi, on ne commence que seulement là.

Tout ce qu'on a fait en amont, ce sont des bouts d'exploitation dans lesquels on a quand même travaillé, on a pu identifier.

Pour revenir à votre question, Magali, les personnes qui viennent pratiquer des activités sportives à l'intérieur de la patinoire sont de plus en plus nombreuses, ils viennent de plus en plus en famille, c'est-à-dire qu'au départ, on n'avait que le petit garçon.

Ils viennent de plus en plus en famille, et les créneaux horaires se remplissent bien.

De tête, je n'ai pas les chiffres exacts parce qu'on est à la première vague qui vient d'être faite et il y a une deuxième vague qui va arriver parce qu'on est dans la saison haute, on est déjà à 214, je crois, ou 215 personnes qui pratiquent des activités sportives au sein des 2 associations sportives.

On a une contrainte d'encadrement qui est un peu compliquée.

D'ailleurs, ça concerne la période dont on parle, 2021.

En septembre 2021, on a voulu recruter un prof qui venait de Russie, que Rudy connaît bien, qui s'appelle Veronika, avec qui il avait déjà travaillé et avec qui la Directrice de la patinoire avait travaillé en amont il y a 7-8 ans.

C'est une personne très compétente.

On avait fait tous les dossiers auprès de la Préfecture comme elle était Russe, et c'est compliqué avec un logement.

On avait décidé de la faire venir cette année.

On avait le dossier qui était accepté, le logement, tout ce qu'il fallait, et vous n'êtes pas sans savoir qu'au mois de février de cette année, la Russie a attaqué l'Ukraine, donc ils ont ajourné la venue du prof et on a reçu au mois de juillet la non possibilité qu'elle puisse venir.

C'est un peu compliqué parce que, vous le savez, Magali, vous qui êtes au vif du sujet, recruter un professeur qui va travailler avec Rudy, qui est directeur sportif et qui a une vision de développement d'un club avec une pratique qui est la sienne, Rudy n'a été entraîné que par les entraîneurs russes.

Vous savez, il y a plusieurs écoles, il y a 3 écoles dans le monde : vous avez des Russes, vous avez les Européens et après vous avez les Canadiens.

Je ne parle pas des Chinois parce que les Chinois, c'est un peu compliqué, ce n'est pas ouvert. Rudy, depuis l'âge de 14 ans, n'a été entraîné que... donc il est un peu dans... voilà.

Vous savez, prendre un collaborateur qui n'a pas les mêmes méthodes d'entraînement, c'est un peu compliqué. En France, il n'y a pas d'entraîneur.

Donc on est un peu coincés dans l'encadrement.

Je ne vous cache pas que la Directrice, qui était, j'appelais ça un « emploi caché » puisqu'elle était prof.

Elle est BE2, donc elle était prof pendant 30 ans à Colombes.

Elle met beaucoup les patins, c'est une personne qui est très, très sollicitée dans mon encadrement.

Il va falloir qu'on la ménage parce qu'elle commence à être à bout de souffle, entre gérer l'établissement au quotidien, le personnel, les animations, le mouvement sportif.

On est rentrés dans une instance fédérale aussi puisque maintenant, le club de Beauvais de patinage, on est 2 clubs, comme le club de hockeys, pour faire un comité départemental, il faut au moins 2 clubs, donc je suis rentré à la ligue, je suis rentré vice-président à la ligue de patinage artistique. On est dans une dynamique très, très forte et on a des bons retours.

Mme Magali FROSSARD :

Et vous êtes en charge de quel dossier à la ligue ?

Quelle est votre délégation en tant que vice-président sur la ligue de patinage artistique ?

M. Christian HALMAERT :

Cette année, j'ai juste pris une mission, c'est d'organiser le championnat de ligue de patinage artistique. Je souhaiterais l'organiser à Beauvais.

Ce sont des manifestations que les profs connaissent par cœur ; la Directrice, Laurie, puisqu'elle le faisait pour Colombes en Île-de-France.

Il faut savoir quand même que Colombes, c'était un des 3 plus grands clubs de patinage artistique de France.

Et elle était directrice technique, elle était prof principale, et elle avait 4 collaborateurs qui travaillaient avec elle.

J'ai en charge ça.

Le Président, Monsieur Michel RAVASIO, de la ligue, m'a donné 2-3 dossiers de subventions pour la ligue. Vous savez, les subventions auprès du Département.

M. Lionel CHISS :

C'est quoi, c'est la ligue nationale ou c'est la ligue des Hauts-de-France ?

M. Christian HALMAERT :

La ligue des Hauts-de-France.

M. Lionel CHISS :

D'accord. Très bien.

Je vais devoir faire le maître du temps parce qu'on arrive...

M. Christian HALMAERT :

Les bonnes nouvelles, si vous les voulez.

M. Lionel CHISS :

Oui. Allez, rapide.

M. Christian HALMAERT :

Rapide.

Ce sont des chiffres.

Les Patinoires Modernes, en septembre 2021, la période dont on parle, 11 234 € de recettes dans le mois. Septembre 2022, 31 450. 20 000 de plus.

Je connais les chiffres par cœur. Octobre 2021, 31 000 de recettes. Octobre 2022, 48 000 de recettes. 18 000 de plus.

Et pour finir, nous étions en vacances scolaires ces 14 derniers jours, nous avons ouvert la patinoire 12 jours, nous avons laissé le lundi fermé, chose que nous ne ferons pas pour Noël, mais nous l'avons fait là parce qu'on était un peu contraints, je vous expliquerai pourquoi après.

Chiffre en 12 jours, 46 670 de recettes, pendant les vacances scolaires.

M. Lionel CHISS :

Avec des chiffres comme ça, on est dans ce qui était prévu finalement ?

M. Christian HALMAERT :

On est dans ce qui était prévu mais dans les positions hautes.

M. Lionel CHISS :

Hautes, c'est ça.

M. Christian HALMAERT :

Mais vous le savez mieux que tout le monde, Lionel, parce que je sais que vous connaissez le dossier par cœur.

Les difficultés financières rencontrées ces 3 premières années nous obligent à être rigoureux et on va avoir besoin de votre soutien encore, c'est obligé.

Vous connaissez la situation de la S.A.S., quand vous prenez le bilan 2020, – 327 000 et le bilan 2021, – 207 000, vous le connaissez par cœur, je ne vais pas vous l'apprendre.

Sincèrement, je pense qu'on a un fait un effort, d'une manière ou d'une autre parce que je suis très précautionneux et je sais un peu comment ça marche, on ne doit pas n'importe quoi avec l'argent public.

D'ailleurs, ce n'est pas ce qu'on fait, on fait les choses comme il faut.

Mais on va avoir besoin de votre aide encore pendant au moins pendant 2 ou 3 ans pour essayer au moins, on ne pourra pas rétablir, mais au moins d'équilibrer un peu les choses et d'avoir une trésorerie suffisante pour pouvoir payer tout en temps et en heure.

2-3 chiffres aussi.

La S.A.S. Les Patinoires Modernes a réglé toutes les sommes qu'elle devait ou est en train de régler toutes les sommes qu'elle doit, c'est-à-dire le loyer à la municipalité, la Taxe Locale d'Équipement ; il ne me reste que 2 traites à payer mais elles ont été rejetées parce que je n'ai pas de trésorerie, sinon j'avais fini au mois de décembre, il ne me restait plus que 2 traites de 8 500 €, j'ai fini de payer les 140 000 de T.L.E.

Si vous préférez, en gros, entre la T.L.E., la taxe d'archéologie, la taxe foncière et le loyer correspondant aux périodes, c'est 210 000 € d'impôts qui vont soit à la municipalité soit au Département, qui auraient dû être totalement payés normalement au 31/12, mais je vous dis, j'étais en défaut ce mois-ci donc les engagements que j'ai pris au niveau des impôts ont été rejetés par la banque.

Depuis le début de l'année, on a maintenu un peu une marche compliquée pour nous mettre à jour. Mon but, c'était d'être à jour au niveau des impôts au 31/12. Tout est réglé ou en passe d'être réglé.

M. Lionel CHISS :

Et puis comme on l'a dit, on refera le point dans la réunion de la semaine prochaine.

Très bien, merci beaucoup, merci Christian.

Je pense qu'on va arrêter là parce qu'on a encore une dernière réunion pour clôturer cette journée.

M. Christian HALMAERT :

Juste une petite chose, je crois que lors du dernier Conseil Municipal, je ne sais plus qui a voté, il n'y a qu'une personne qui a voté...

Habituellement, j'ai l'unanimité, et là je n'ai pas eu l'unanimité, il y a une personne qui a voté contre ou je ne sais pas, je ne me rappelle plus.

Son propos était de dire de ne pas donner d'argent public pour une société qui fait du bénéfice.

Je l'ai regardé encore avant de venir.

Je crois que c'était Monsieur ENJOLRAS.

C'est pour ça que je voulais dire aujourd'hui, les bilans de la société des Patinoires Modernes, vous les avez, ils sont à - 327 000 la première année, et à - 207 000 la deuxième année.

Je ne sais pas comment j'aurais pu faire du bénéfice avec des débuts aussi prometteurs que j'ai eu avec la patinoire.

M. Lionel CHISS :

Très bien.

C'est noté, on lui dira.

Merci beaucoup d'être venu à nous et bonne soirée, à bientôt, à très vite.

M. Lionel CHISS :

On est à peu près dans les temps, pour tenir notre après-midi de commissions, c'est quand même pas mal.

On finit par le réseau de chaleur.

Je propose qu'avant de vous écouter, on fasse un tour de table pour qu'on se présente.

Je vais commencer. Lionel CHISS, premier adjoint ville de Beauvais et Président de la Commission des Services Publics Locaux.

Mme Aurélie LERVANT :

Responsable du service Conseil de gestion et ressources publiques au sein de la Direction des Finances de la ville de Beauvais.

Madame Paola ARANCIBIA :

Analyste financière au centre de la Direction des Finances et Conseil de gestion.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Conseillère municipale.

M. Yannick MATURA :

Je suis adjoint au Maire en charge du défi climatique et la transition énergétique.

M. Guillaume SERGEANT :

Directeur des transitions et de la santé.

M. Yannick HUON :

Je suis le Directeur travaux et projets pour la C.R.A.M. mais le Président de B.C.S.J.

M. Jean-Marie MASSE :

Je suis chargé de la relation clients et abonnés dans le cadre du chauffage urbain de la ville de Beauvais.

M. Baptiste MICHAU :

Je suis expert développement chez C.R.A.M.

M. Yannick HUON :

En petite introduction, on est venus à 3 ce soir, puisque Jean-Marie va faire jouer son droit à prendre un peu plus de loisirs, et donc c'est Baptiste qui sera dans l'avenir amené à être un interlocuteur privilégié sur le réseau.

M. Lionel CHISS :

Très bien.

Juste pour vous donner une idée de timing, on a une commission à 18h à la ville de Beauvais, sur la sobriété énergétique d'ailleurs, une commission interne.

J'imagine que ça commence toujours avec un tout petit peu de retard, mais on a un timing quand même assez serré.

Je compte sur vous pour être, comme d'habitude, efficaces dans la présentation et après sur mes collègues élus pour être rapides dans leurs questions.

M. Yannick HUON :

C'est noté, merci. En 2021, on a 11 000 tonnes de bois qui ont été livrés à la chaufferie.

Ça représente 443 livraisons, 35 gigawattheures.

À partir de ces 35 gigawattheures, on en a produit 32 avec la chaudière bois pour un rendement du coût de production de 93 %.

Dans la chaufferie gaz, on a consommé 5 200 mégawattheure de gaz pour en produire 4 477, soit un rendement de 96 %.

En chaufferie fioul, on a consommé 13,5 m³ de fioul pour produire 118 mégawattheure de chaleur, donc on a un rendement de 89 % sur cette chaufferie. Globalement, le réseau a produit 4,5 gigawattheures avec sa chaufferie gaz, 32,3 avec sa chaufferie bois et 0,12 avec sa chaufferie fioul. Il a été livré en sous-station 29,6 gigawattheures de chaleur, donc un rendement réseau de distribution, qui correspond au rapport entre ce qui part de la chaufferie et ce qui arrive en sous-station, de 80 %.

On a observé cette année un taux de couverture bois, donc ça veut dire la part de l'énergie produite à partir du bois, qui est égale à 87,6 %, ce qui représente 4,4 points de plus que ce que nous avons observé en 2020.

On a également une hausse des consommations de 12,6 % et une hausse de la rigueur climatique, il a fait 7 % plus froid.

Pour les consommations auxiliaires, on a un chargeur qui permet d'introduire le bois dans le système de la chaufferie qui a consommé 2 532 litres de gasoil non routier.

On a, fin 2020, livré un nouveau chargeur pour sécuriser ce chargement.

En électricité, on a un ratio de consommation de 23,8 kilowattheures électriques, ce qui est assez bas par rapport à ce type de ratio observé sur d'autres réseaux de chaleur.

Et on a consommé 1 000 m³ d'eau essentiellement pour les systèmes d'allocation des cendres et quelques appoints du réseau.

Sur ce graphe, vous pouvez observer la part qui est couverte chaque mois par la chaufferie bois, celle qui est couverte par la chaufferie gaz en jaune, et en rouge ce qu'il reste, ce sont les chaudières fioul.

On a, en juillet et en août, des arrêts pour réaliser l'entretien et on est obligés d'arrêter la chaufferie quand on arrive dans le minimum technique des chaudières bois pour préserver le matériel parce qu'elles ne peuvent pas fonctionner en dessous de 30 % de leur allure.

En bleu, vous pouvez aussi observer le taux de couverture cumulé sur l'année.

Les consommations de la chaufferie gaz, en dehors des consommations estivales, sont essentiellement dues à des pannes ou alors à des journées qui vont être plus froides que d'autres, où on va devoir démarrer une chaudière gaz.

Sur cette représentation, vous pouvez voir le poids de chaque consommateur du réseau.

On observe que les gros consommateurs sont situés en périphérie de la zone chauffée.

Et puis, les plus petits consommateurs sont au milieu.

Entre deux, il reste encore sûrement des bâtiments à raccorder.

En termes de raccordements, on n'a pas eu de constructions en cours en 2021.

On a eu, on est en train de terminer d'ailleurs, enfin ils sont raccordés depuis un mois, on a raccordé la résidence Clairefontaine, qui est chauffée de puis un mois.

La différence entre 2020 et 2021, c'est le contexte commercial, et c'est encore plus vrai en 2022 qui est beaucoup plus favorable à des nouveaux raccordements, étant donné le prix des énergies qui ne fait que de varier à la hausse, et notre prix de chaleur, sur le réseau B.C.S.J., qui lui reste relativement stable.

On déplore tout de même un déficit de raccordement qui perdure. Il était prévu, dans le projet initial, d'avoir plus de puissance souscrite sur le réseau et ça entraîne une perte.

Côté exploitation, maintenance, 37 pannes, aucune interruption de chaleur sur le réseau, ça veut dire qu'on va avoir des chaudières qui vont tomber en panne mais on a des solutions d'appoint et de secours qui se sont automatiquement mises en œuvre pour garantir la fourniture de chaleur.

On a eu une panne unique qui a nécessité de démarrer la chaufferie fioul.

On n'a pas beaucoup de temps donc je vous passe sur le détail des heures d'intervention, mais il y a eu un certain nombre d'interventions, et indisponibilités des chaudières bois qui correspondent essentiellement aux actions de maintenance et de gros entretiens.

Concernant les résultats financiers, sur le R1, la vente d'énergie, on observe une hausse de 11 centimes, donc 0,35 % de hausse. Sur la redevance R2, on observe également une hausse de 77 centimes, donc 1,73 %.

Vous voyez que par rapport à du gaz, ça reste quand même très, très stable.

Sur le prix moyen du mégawattheure utile, qui correspond au total des ventes divisé par le nombre de mégawattheures livrés en sous-station.

Là, on observe une baisse de 6,6 % par rapport à 2020.

Chiffre d'affaires en hausse car davantage de livraisons.

On a bien vu sur les premières slides, on avait 16 % de livraisons de chaleur en plus.

Excusez-moi, c'est 16 % de rigueur et c'est 12 % de livraisons de chaleur.

Merci de cette précision.

On a un mégawattheure utile vendu sur le réseau, moyen annuel, à 72,71 € pour 29,6 gigawattheures.

Un résultat net de la société dédiée de 27 000 €, après résultat exceptionnel de – 80 000, qui comprend 43 000 € de sortie d'actifs et 37 000 € de remboursement de la subvention qu'avait versé C.R.A.M.

On observe toujours, hélas, un déficit cumulé des recettes du R2 lié à la puissance souscrite manquante de 1 306 000 €.

Ce petit graphe vous montre l'évolution des prix de la chaleur pratiquée sur le réseau depuis sa mise en service.

On voit qu'il y a eu une petite évolution vers 2015 et puis après, depuis 2017, on est quand même relativement stable, on note 0,2 % d'évolution depuis 2017.

Les perspectives maintenant pour 2022. Le R1 et le R2 sont stables et vont très certainement le rester, je parle bien au regard des énergies fossiles.

Le raccordement de la résidence Clairefontaine, elle est raccordée, la chaleur est livrée, on est en phase de réception.

La situation financière, sans changement ou pas ou peu de bénéfices ou de pertes.

Faire aboutir le sinistre à Agel.

Et puis surtout, travailler avec la Ville pour tirer les conclusions du schéma directeur et développer davantage le réseau.

Sur ce point, on est vraiment là pour accompagner vos demandes et il ne faut pas hésiter à nous solliciter.

Sur l'aspect environnemental, sur le premier graphe, en vert, vous pouvez voir une petite comparaison.

La première ligne, c'est l'empreinte de B.C.S.J. ; et la ligne d'en dessous, c'est l'équivalent si c'était 100 % gaz.

En dessous, on a la distinction entre les émissions des différentes énergies.

Donc aucune pour le bois, peu pour le fioul parce qu'on n'en a pas consommé beaucoup, et puis un peu plus pour le gaz car on sait que c'est l'appoint qui est utilisé sur B.C.S.J.

Ça représente 8 000 tonnes de CO₂ économisé, soit l'équivalent de presque 1 200 tours du monde en véhicule essence.

J'ai essayé d'être le plus rapide possible, je suis passé un peu vite sur certains sujets mais on est à l'écoute de vos questions.

M. Lionel CHISS :

C'est très gentil, merci de vous adapter à notre planning. Guillaume, vous voulez ajouter des éléments ?

M. Guillaume SERGEANT :

Oui, juste un petit complément par rapport aux perspectives.

Effectivement, on a finalisé le schéma directeur. Le raccordement de Clairefontaine, c'est un exemple parmi d'autres, qui a été assez rapide parce que dès le début du schéma directeur, et comme ils faisaient partie des historiques qui n'ont pas voulu se raccorder au début, finalement ils se sont dit que c'était peut-être intéressant.

À titre indicatif, il y a une structure qu'on va appeler résidence de personnes âgées plus maison de santé sur le quartier qui pourrait être raccordée.

Il faut qu'on réfléchisse à une histoire d'une école chez nous, celle qui est tout au bout de la rue de Sénéfontaine.

Après, il y a une distance, donc ça reste à affiner.

Et puis il y aurait, et je pense que ça, on en a parlé tout à l'heure avec les abonnés, parce qu'on les a vus tout à l'heure, à travailler sur la question des logements individuels. Ça fait un bout de temps, c'est un peu notre marotte, Monsieur MASSE, mais je pense que vraiment il est temps aujourd'hui de s'y mettre parce qu'il y a un intérêt.

Nous, on travaille sur le deuxième réseau.

Là, évidemment, l'enjeu est majeur et je pense qu'on ne peut pas faire l'impasse du sujet parce que des gens savent qu'ils ont un tuyau qui passe dans la rue et dire « non, on ne va pas vous raccorder pour je ne sais quelle raison », ça me semble, en tous les cas je me permets, politiquement un peu délicat.

M. Lionel CHISS :

On est complètement d'accord, on a déjà eu des échanges sur le second réseau de chaleur, et donc sur le premier c'est la même réflexion, évidemment.

M. Yannick HUON :

En fait, on avait déjà mené des études, mais c'est vrai qu'on a vécu pendant quelques années avec un prix des énergies fossiles très bas, ce qui fait que ça rendait difficile la commercialisation de ce type de solutions, le paradigme ayant fortement changé au cours des quelques derniers mois et je pense que vous en êtes plus qu'au courant, et vous en tenez plus sur les informations, vous le subissez aussi de plein fouet.

C'est vrai que l'intérêt aujourd'hui de raccorder...

Mais il y a aussi d'autres éléments, il y a le S.D.I.S. qui est aussi un peu plus loin sur le périmètre.

Il y a quelques bâtiments qui pourraient être raccordés tout en mesurant, en faisant bien attention aussi de ne pas arriver sur une détérioration du taux de couverture, qui est un point important, pour éviter des évolutions du prix moyen de la chaleur vendue.

M. Guillaume SERGEANT :

Dernier point, en termes de perspective, puisqu'on travaille sur le deuxième réseau, à terme sans doute mais on n'a pas le timing évidemment, l'idée c'est de raccorder en interconnexion le réseau Saint-Jean historique du nouveau réseau.

Ça, ça s'étudie en même temps que le deuxième réseau, donc il y a un moment, je pense courant 2023, mi-2023 à peu près, on va clairement travailler sur le sujet, à la fois sur le plan technique comme sur le plan économique.

M. Lionel CHISS :

Merci beaucoup.

Oui, Madame CLINCKEMAILLIE.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Je suis désolée parce que je vois qu'il est bientôt 18h, mais c'est quand même un gros dossier et j'avais quelques questions.

Déjà, j'ai vu qu'il y a 2 chaudières fioul et il y en a une des 2 qui n'a pas été engagée du tout.

Donc je me demandais si ce n'était pas possible de la supprimer, sachant qu'il y a quand même eu des coûts pour sa maintenance toute l'année.

M. Yannick HUON :

Aujourd'hui, même si elles ne tournent pas, ces installations, elles sont là en secours ultime et on se doit de les garder parce qu'elles sont là pour produire la chaleur si on avait des températures extrêmes et une panne sur les installations.

Donc c'est vrai que ces dernières années, on n'a pas eu de chaleurs extrêmement basses, ce qui fait qu'on ne les a pas engagées, mais aujourd'hui on se doit, dans le cadre de notre continuité de service public, d'être en mesure d'assurer la production si nos chaudières bois tombaient par – 7 extérieurs, et donc on a besoin de ces 2 équipements.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

D'accord. Je posais cette question parce que sur les 2, il y en a une qui a été très peu engagée et l'autre pas du tout. Donc on pouvait se poser la question.

M. Yannick HUON :

On est entièrement d'accord.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

J'avais une deuxième question par rapport aux cendres.

J'aimerais savoir ce qu'elles deviennent.

Parce que j'ai vu par exemple qu'en janvier, il y avait quand même 22 tonnes de cendres, c'est énorme et je voulais savoir leur devenir, sachant qu'elles contiennent des métaux.

M. Yannick HUON :

Elles sont envoyées en centre de retraitement par l'intermédiaire de la société Suez avec des bons de suivi de déchets qui sont remis à la collectivité dans le cadre du suivi de la D.S.P.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

J'avais encore une autre question par rapport à la page 132, l'annexe 4 avec le détail de toutes les écoles et de tous les logements raccordés.

Déjà, je voulais savoir pourquoi ils n'étaient pas raccordés systématiquement à l'eau chaude sanitaire, parce que c'est certainement moins cher de passer par ce réseau de chaleur que d'avoir par exemple un ballon électrique.

Déjà, ma première question.

Et puis je voulais savoir s'il y avait quelqu'un qui se penchait sur tous ces chiffres pour optimiser par exemple les puissances souscrites.

Parce que je vois, si on prend l'exemple de l'école Picasso, la puissance souscrite c'est 83 kilowatts, et en fait ils ont consommé 128 kilowatts.

Alors est-ce qu'ils chauffent avec les fenêtres ouvertes ou est-ce que la puissance souscrite est vraiment mal calculée ?

On peut se poser la question.

Parce qu'à l'inverse, il y a d'autres établissements où là, par contre, c'est complètement le contraire. Je voulais justement savoir si c'était optimisé.

M. Yannick HUON :

On a bien sûr une cellule de suivi de performance qui scrute les consommations du réseau.

Par contre, vous êtes en train de confondre puissance et énergie, c'est comme distance et vitesse.

La puissance, c'est le potentiel.

L'énergie, il y a une notion de temps entre les deux.

Ce sont les consommations.

Chez vous, vous avez peut-être une chaudière qui fait 20 kilowatts, et avec vous allez peut-être produire 10 mégawattheures de chaleur. Mais ce sont 2 notions bien différentes.

M. Guillaume SERGEANT :

Juste apporter un complément.

Effectivement, notre exploitant a son expertise interne, bien sûr, pour suivre.

On a aussi notre A.M.O. qui suit la chose.

Ce matin même, il y a une réunion qui a duré 3h30 à peu près ; cet après-midi, on était avec les abonnés, on a fait pratiquement journée complète réseau de chaleur.

Oui, il y a un contrôle, il y a des vérifications qui sont faites.

Comme notre exploitant n'est pas là, il ne va pas pouvoir m'entendre, on lui met vraiment la pression, très clairement.

On en parlait cet après-midi avec les abonnés, il y a des choses qui vont bien, il faut le dire, globalement ça va bien, voire même très bien, et puis des choses qui vont un peu moins bien.

C'est pour ça que notre exploitant d'ailleurs n'est pas là à la réunion des abonnés pour que les abonnés puissent nous dire tout ce qu'il ne va pas.

M. Yannick HUON :

Sinon on coupe le chauffage après.

M. Guillaume SERGEANT :

Oui, oui, c'est contrôlé régulièrement.

De ce point de vue-là, il n'y a aucun problème.

M. Yannick HUON :

Je voulais revenir sur le début de votre question concernant l'E.C.S. et la production d'E.C.S.

Si aujourd'hui l'E.C.S. n'était pas centralisée en production au départ, à l'époque, vu les différences de prix entre une production électrique décentralisée et une production centralisée, il n'y avait pas d'intérêt.

Aujourd'hui, ça change.

Donc il y a des vraies questions à se poser, ce sont des démarches qu'on a faites sur d'autres réseaux de chaleur avec des bailleurs sociaux, mais il faut une volonté, soit du bailleur, soit de la co-pro parce que ça réclame des travaux.

C'est de l'investissement de la part du propriétaire du bien.

Aujourd'hui, en tout cas, notre réseau a cette capacité à produire l'E.C.S puisqu'il fonctionne toute l'année et c'est déjà le cas, on produit déjà de l'E.C.S.

Il a cette capacité à produire de l'E.C.S. si des abonnés venaient à passer en production d'E.C.S. collective.

M. Guillaume SERGEANT :

On a justement parlé de ce sujet-là ce midi.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

J'avais une dernière remarque, ou alors je n'ai pas compris, l'annexe 13 est le bilan rejet de CO₂. Parce que pour le bois, vous indiquez 0.

Je suis étonnée parce que du bois qui brûle, il rejette tout son CO₂.

Ou alors c'est certainement quelque chose que je ne comprends pas, une subtilité, vous allez m'expliquer.

M. Jean-Baptiste MICHAUX :

Pendant la croissance de l'arbre, l'arbre vient capter du CO₂ et il produit de l'oxygène.

Quand on brûle le bois, on libère le CO₂.

Donc le bilan est neutre.

M. Guillaume SERGEANT :

Ce n'est pas nous qui le disons, c'est une convention.

C'est l'État qui le dit.

M. Yannick HUON :

Je ne suis pas en train de dire que c'est une bonne chose.

On peut être pour ou contre, on met moins de temps à stocker du CO₂ au travers de la végétation qu'au travers du gaz et du pétrole. CO₂, gaz et pétrole, c'est quelque chose qui est enfouie dans le centre de la terre.

Tandis que là, c'est quelque chose qui croît et qui évolue.

Donc on travaille sur quelque chose qui est censé être un volume constant, un coup sur forme végétale, un coup sous forme gazeux.

M. Baptiste MICHAUX :

Et le pourrissement du bois en forêt est aussi une production de CO₂, indépendamment de la combustion.

M. Jean-Marie MASSE :

Et bien plus néfaste que...

(coupure)

Ça dégage des gaz à effet de serre qui sont bien, bien plus impactant que du CO₂ seul.

M. Yannick MATURA :

Les tonnes de carbone évitées, bien sûr, de 100 % ok.

Vous étiez les précurseurs, je pense que maintenant vous êtes appelés de tous les côtés parce que tout le monde veut une chaudière à bois rapidement.

Ce que je voulais faire très vite, c'est vous remercier, remercier Guillaume parce que je sais qu'il suit ce dossier vraiment de très, très près depuis des années.

C'est plutôt une belle réussite sur Beauvais, et moi c'est toujours ce que je rappelle, pour moi c'est une des plus belles actions de ces 10-15 dernières années à Beauvais pour lutter contre le réchauffement climatique.

Ça va aussi nous aider à porter le deuxième réseau de chaleur sur lequel on est en train de bosser.

Je sais aussi que vous êtes sollicités sur ça.

Ce n'est pas sûr qu'on ne soit que sur du bois parce qu'il faut aussi diversifier nos sources.

Mais en tout cas, bravo pour ce boulot parce que ça nous permet d'aller plus vite, de séduire davantage de gens et ne pas avoir à refaire le travail de séduction.

Même si aujourd'hui des contraintes coûtent fort beaucoup de personnes à aller vers ces technologies, on peut dire qu'on revient de loin.

Si jamais dans 6 mois le prix du gaz est revenu comme avant, on dira « tu vois, moi je suis reparti au gaz et tout va bien ».

On va essayer de battre le fer tant qu'il est chaud parce que ce sont des convictions qu'on défend. Voilà ce que je voulais vous dire.

Et remercier vos équipes parce que j'ai rarement entendu parler de pannes sur vos installations, ça veut dire aussi que c'est bien maintenu.

M. Lionel CHISS :

Merci Yannick.

M. Yannick HUON :

Je vous remercie et puis je vous invite aussi, si vous le souhaitez, à venir visiter les installations parce que ce sont des installations aujourd'hui qui ont 10 ans.

C'est un investissement fait par la collectivité, et je pense que ça vaut le coup de voir dans quel état est aujourd'hui l'installation 10 ans après.

M. Lionel CHISS :

Très bien.

Merci beaucoup.

Ça va ?

Je ne veux pas non plus créer de frustration, je suis désolé mais il faut être le maître du temps aussi.

Merci beaucoup pour votre rapidité et la clarté de vos propos et puis à très bientôt.

Je lève la réunion.